



BULLETIN MUNICIPAL

Le Fer à Cheval

NUMÉRO 46
JUN 2021



Isseheim ville d'



DOSSIER SPÉCIAL
Santé

CAHIER
Professionnels de santé

TRAVAUX
**Groupe scolaire
« Les Châtaigniers »
Vidéo protection**

ÉVÈNEMENTS 2020
Festival du Graff'

Sommaire

ÉDITO 3 Le mot du Maire	DOSSIER ET CAHIER Santé 4-23 	SÉCURITÉ 24-27 	ÉCONOMIE TRAVAUX PROJETS 28-39 	DÉVELOPPEMENT DURABLE 40-41 
SERVICE ANIMATION 42-45 	PORTRAIT Jules Rethoret 46-47 	ÉVÈNEMENTS 2020 48-51 	ACTUALITÉS 52-59 	LES COMMISSIONS COMMUNALES 60-61 
ÉTAT CIVIL 62-65 	HOMMAGE 66-69 	INFORMATIONS NUMÉROS UTILES 70-71	Édition : Ville d'Issenheim Directeur de la publication : Marc JUNG Adjoint au maire référent : Nadine FOFANA Rapporteur de la commission communication : Sophie PERSONENI Membres de la commission communication : Amandine BIDAU, Nicole BIEHLER, Nadine FOFANA, Colette GAECHTER, Friede HUENTZ, Gauthier JUNG, Marc JUNG, Véronique LOETSCHER, Sophie PERSONENI, Paolo PIGNOTTI Conception : Idaho Photographies : Mireille AUTRAN, Bernard BIEHLER, Nicole BIEHLER, Béatrice FLACH, Colette GAECHTER, Friede HUENTZ, Victor RIZZO, Christian SCHREIBER, Ville d'Issenheim Illustrations/Crédits photo : Shutterstock Bulletin municipal gratuit, distribué à 1900 exemplaires	



**Chères Issenheimoises,
chers Issenheimois,**

L'année écoulée et celle que nous vivons sont des moments malheureusement exceptionnels et difficiles pour chacune et chacun d'entre nous, mais également douloureux pour un certain nombre d'entre vous, auxquels, au nom du conseil municipal, je réitère ma sympathie la plus sincère et mon soutien.

Je voudrais aussi, en mon nom, mais également en votre nom, adresser mes plus sincères remerciements à vous toutes et tous, qui de manière organisée ou individuelle, permettez à chacune et chacun de mieux traverser cette période par des gestes et des attentions quotidiennes ou des engagements plus conséquents. Merci à vous toutes et tous...

2020 a été bouleversé et ne nous a pas permis de nous retrouver comme à l'accoutumée et nous espérons tous vivre les dernières semaines de cette crise sanitaire. Cependant, les mois passés ne sont pas totalement restés inertes et avant que vous vous lanciez dans la lecture de ce nouveau Fer à Cheval, je voudrais d'abord, au nom de l'équipe en place, vous remercier pour votre confiance réitérée et votre soutien.

Loin de réalisations très voyantes, cette année de transition nous a permis de travailler sur des projets à plus longs termes et de lancer, enfin, après quelques reports, des gros travaux comme le nouveau pont sur la Lauch et la construction de notre nouvelle école. Ces réalisations, qui suivent celles des mandats précédents, s'inscrivent dans une vision plus globale de notre commune que nous souhaitons développer de manière progressive et harmonieuse, en accueillant de nouveaux habitants, certes, mais aussi et surtout en proposant à chaque habitante, à chaque habitant d'Issenheim, un endroit où il fait bon vivre et où l'envie peut se partager. Les actions que nous menons aujourd'hui et que nous mettrons en œuvre demain, ne sont pas exclusivement tournées vers la construction ou l'aménagement d'espace, mais elles incluent également les choix de nouvelles rencontres, de mise en place de soutiens adaptés, de développement d'une nouvelle politique d'animation et d'ouverture à l'art sous toutes ses formes.

Que ce nouveau numéro de notre journal communal vous soit agréable et vous permette de découvrir, redécouvrir et apprécier notre belle cité.

Bien cordialement, Àlles Güata in àlla
Marc JUNG



Dossier Spécial Santé



« La santé et la sagesse sont les deux biens de la vie »

Proverbe latin

« La santé est une richesse inconnue pour celui qui la possède »

Proverbe danois



« La gaieté est la moitié de la santé »

Proverbe tchèque

« La santé et la raison sont les vrais trésors de l'homme »

Proverbe grec



« Santé vaut mieux que richesse »

Proverbe bouddhiste

« Deux choses ne s'apprécient bien que quand on ne les a plus, la jeunesse et la santé »

Proverbe arabe

En 2019, 5.4 millions de patients ne disposaient pas d'un médecin traitant

Aujourd'hui notre pays dispose de 6 500 généralistes de moins qu'en 2010 et 10 % des français sont victimes de la désertification médicale, et ne disposent pas, de ce fait, de médecin traitant.

Parmi eux, évidemment, certains n'ont pas effectué de démarche pour en trouver un, mais plus de la moitié sont cependant en recherche. Et cette situation pourrait s'aggraver dans les prochaines années.

Selon une étude de l'UFC-Que-Choisir menée en novembre dernier, 44 % des médecins généralistes ne seraient plus en mesure d'accueillir de nouveaux patients (71 % d'entre eux ayant déjà trop de patients, et 14 % déclarant souhaiter prendre leur retraite prochainement).

Ce phénomène de désertification médicale est plus ou moins perceptible selon les territoires.

Issenheim reste cependant très attractive en termes d'offres de soins disponibles sur son banc et les récentes installations de nouveaux professionnels de la santé n'ont fait qu'augmenter cette plus-value.

Présentation du Pôle Médical

« Les Cerisiers »

2 rue des Cerisiers à Issenheim

Après plus d'un an de travaux, un pôle médical réunissant différents professionnels de santé (médecins généralistes, orthophonistes, kinésithérapeutes, ostéopathe, diététicienne), ainsi qu'une pharmacie et deux laboratoires médicaux ont ouvert leurs portes au sein du nouveau quartier du Kirchfeld.

Cette réalisation a pu voir le jour grâce à l'investissement des professionnels concernées et de votre commune qui ont su se mobiliser afin d'apporter une réponse concrète au problème de désertification médicale qui touche actuellement de nombreuses communes.

L'occasion est donc parfaite pour vous rappeler que l'offre médicale est particulièrement vaste au sein de votre ville.



Tout au long de notre vie, des rendez-vous médicaux à ne pas manquer



Le calendrier vaccinal

La politique de vaccination est élaborée par le ministre chargé de la santé qui fixe les conditions d'immunisation, énonce les recommandations nécessaires et rend public le calendrier des vaccinations après avis de la Haute autorité de santé.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, huit vaccinations, auparavant recommandées sont devenues obligatoires :

- **La coqueluche,**
- **Les infections invasives à Haemophilus influenzae de type b,**
- **L'hépatite B,**
- **Les infections à pneumocoque,**
- **Les infections invasives à méningocoque de sérogroupe C,**
- **La rougeole,**
- **Les oreillons,**
- **La rubéole.**

Soit un total de 11 vaccinations obligatoires

Ces 11 vaccinations sont pratiquées, sauf contre-indication médicale reconnue, dans les 18 premiers mois de l'enfant et sont exigibles pour l'entrée ou le maintien en collectivité pour tout enfant né à partir du 1^{er} janvier 2018.



Dans le cadre de la vaccination contre la Covid-19, la commune d'Issenheim a accompagné ses aînés dans les démarches d'inscription, contrecarrant ainsi la fracture numérique.

De plus, contre participation financière, une navette a été organisée afin d'emmener les candidats sur les sites de vaccination.

Renseignements à la mairie au 03 89 62 24 30.

Dépistage organisé des cancers

Le diagnostic précoce des cancers permet d'optimiser la prise en charge et d'améliorer son efficacité. Deux programmes nationaux de dépistage organisé sont mis en œuvre en France et dans la région : celui du cancer du sein et du cancer colorectal. Un troisième est en cours de déploiement, celui du dépistage du cancer du col de l'utérus.

Pourquoi se faire dépister ?

Pour beaucoup de cancers, plus le diagnostic est fait tôt, moins les traitements sont lourds et meilleures sont les chances de guérison. L'intérêt du diagnostic précoce est ainsi de mieux soigner, mais aussi de limiter les séquelles liées à certains traitements.

Le dépistage du cancer colorectal

En France, le cancer colorectal est le 3^{ème} cancer le plus fréquent chez l'homme (23 000 nouveaux cas en 2018) et le 2^{ème} chez la femme (20 000 nouveaux cas en 2018). Il est le 2^{ème} cancer le plus meurtrier (environ 16 000 décès par an).

Le cancer colorectal évolue souvent, dans un premier temps, sans symptôme ni signe perceptible. De ce fait, il est parfois diagnostiqué tardivement et nécessite alors des traitements lourds. Se faire dépister régulièrement permet d'identifier ce cancer à un stade précoce de son développement, ou de détecter des lésions précancéreuses avant qu'elles n'évoluent vers un cancer.

L'organisation du dépistage

Les personnes âgées de 50 à 74 ans reçoivent tous les 2 ans une invitation à se rendre chez leur médecin traitant qui détermine, en fonction de l'histoire personnelle et familiale, le niveau de risque. Selon ce niveau de risque, il peut proposer de réaliser un test de dépistage immunologique, ou une surveillance par coloscopie. Dans le cas où le test est indiqué, le médecin délivre ce test en expliquant comment procéder de manière précise. Il informe de l'intérêt et des limites de ce dépistage, et des examens éventuels en cas de test positif.

Le test immunologique

consiste à rechercher du sang sur des fragments de selles. Ce test, simple et rapide, est à faire chez vous. Il permet de prélever de manière très hygiénique un échantillon de vos selles grâce à une tige à replacer dans un tube hermétique. Si le résultat à ce test est positif (environ 4,5 % des cas), cela ne signifie pas obligatoirement qu'il s'agit d'un cancer. Une coloscopie est alors nécessaire pour détecter d'éventuelles lésions du côlon ou du rectum et les traiter le cas échéant.



Mode d'emploi du test de dépistage du cancer colorectal

Ce dépistage ne nécessite aucune avance de frais. Un kit vous est remis gratuitement par votre médecin traitant sur présentation de l'invitation et l'analyse du test est automatiquement prise en charge à 100% par l'Assurance maladie. L'envoi du prélèvement se fait gratuitement par La Poste, pour analyse, dans l'enveloppe T fournie avec le test. Les résultats sont adressés directement à la personne ainsi qu'au médecin traitant.



Le dépistage du cancer du sein

Premier cancer chez la femme avec environ 58 000 nouveaux cas en 2018 en France, il constitue également la principale cause de mortalité par cancer chez ces dernières (12 000 décès).

Plusieurs actions peuvent être mises en place afin de favoriser une détection précoce du cancer du sein. L'intérêt est de pouvoir soigner ce cancer plus facilement et de limiter les séquelles liées à certains traitements.

L'organisation du dépistage

Les femmes de 50 à 74 ans reçoivent une invitation tous les 2 ans pour bénéficier d'un examen des seins suivi d'une mammographie de dépistage gratuite sans avance de frais chez le radiologue de leur choix sur une liste jointe à l'invitation (en ville ou à l'hôpital). Dans 15% des cas environ, les seins étant plus denses, une échographie est également nécessaire (remboursée à 70% par l'assurance maladie).

Lorsque la mammographie est anormale, un bilan de diagnostic immédiat est réalisé. Dans le cadre du dépistage organisé, si la mammographie est normale, elle est envoyée par le radiologue à la structure de gestion où elle est lue par un 2^{ème} radiologue spécialisé dans la lecture des mammographies.

L'intérêt de cette seconde lecture est de ne pas passer à côté de lésions qui pourraient être difficiles à déceler. Parmi les cancers détectés par le dépistage, environ 6 % le sont grâce à la seconde lecture.



**Une invitation
tous les 2 ans**

Le dépistage du cancer du col de l'utérus

Chaque année en France, près de 3000 nouveaux cas de cancer du col de l'utérus sont détectés et environ 1100 femmes décèdent des suites de cette maladie. Pourtant ce cancer est accessible à 2 modalités de prévention complémentaires : la vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) et le dépistage par frottis cervico-utérin (FCU). Grâce au frottis de dépistage, le cancer du col de l'utérus peut être évité dans 9 cas sur 10.

Le dépistage permet, d'une part, d'identifier et de traiter des lésions précancéreuses avant qu'elles n'évoluent vers un cancer et, d'autre part, de détecter des cancers à un stade précoce dont le pronostic est bien meilleur qu'à un stade avancé. Il est ainsi recommandé de pratiquer un frottis tous les trois ans chez toutes les femmes âgées de 25 à 65 ans : 17 millions de femmes sont concernées.

Or, il faut constater que 40% des femmes, en moyenne, n'ont pas réalisé de frottis (FCU) dans les trois dernières années. Et depuis sa recommandation en 2007, la vaccination des

jeunes filles par le vaccin HPV est très insuffisamment mise en œuvre. En 2018, seulement 24% des jeunes filles ont reçu un schéma complet de vaccination à 16 ans.

Pourquoi c'est important de se faire dépister ?

Le Plan Cancer 2014-2019 prévoit de généraliser le dépistage organisé du cancer du col de l'utérus sur le territoire national à partir de 2018 avec la généralisation du dépistage organisé sur le Grand Est en 2021.

Au niveau du Grand Est, c'est l'association EVE, située sur le territoire alsacien, qui a été retenue pour le mettre en œuvre sur la région. Elle assure la promotion et la qualité du dépistage du cancer du col de l'utérus depuis plus de 20 ans.

Depuis 1994, l'Alsace fait partie des régions-pilotes chargée d'expérimenter le dépistage organisé du col de l'utérus, avant sa généralisation nationale. D'après les données 2015-2017 de l'Assurance maladie en région Grand Est, 61% des femmes ont effectué au moins 1 frottis au cours des 3 dernières années.

Depuis plusieurs années, l'ARS participe au financement d'une étude portant sur le suivi d'une cohorte de jeunes filles ayant bénéficié du vaccin anti-HPV.

L'analyse de cette cohorte vaccinale montre que :

- la couverture vaccinale est de plus en plus faible, surtout en milieu urbain ;
- la part de schémas vaccinaux incomplets est importante ;
- les femmes vaccinées en rattrapage ont tendance à moins se faire dépister : or c'est la complémentarité de la vaccination et du dépistage qui permet de lutter le plus efficacement contre le cancer du col de l'utérus.

La vaccination contre le HPV ne dispense pas de la surveillance régulière par frottis !





Examen de prévention en santé gratuit

Vous pouvez bénéficier d'un examen de prévention en santé (anciennement bilan de santé gratuit), si vous dépendez du régime général de sécurité sociale ou de la Mutualité sociale agricole (MSA).

Cet examen est également proposé aux assurés de certains autres régimes. Le bilan peut permettre de dépister des maladies ignorées.

Votre caisse d'assurance maladie peut vous inviter, à son initiative, à vous inscrire à un examen de prévention en santé.

Vous pouvez également la contacter vous-même pour demander à en bénéficier.

La caisse vous enverra alors une demande d'inscription à remplir, puis une convocation précisant la date, le lieu et l'heure de l'examen.

Un questionnaire médical est joint à la convocation et doit être apporté le jour de l'examen. Vous devez le remplir avec soin, car il permet d'orienter les examens que vous allez passer et éventuellement de déclencher des examens complémentaires.

Comment se déroule l'examen ?

L'examen a lieu dans un centre d'examens de la sécurité sociale ou un centre agréé.

Il dure environ 2 heures et demie.

Les examens peuvent être modulés en fonction des éléments du questionnaire médical que vous avez rempli et des facteurs de risques propres à votre situation.

Un entretien final vous permettra de faire le point sur votre santé et si besoin de prévoir des examens complémentaires.

Un rendez-vous avec une assistante sociale spécialisée peut également être programmé, en cas de difficultés pour la prise en charge financière d'examens ou de soins à venir.

Après l'examen

Les résultats vous sont transmis et, si vous le souhaitez, un double est envoyé à votre médecin traitant.

Si vous êtes assuré du régime général et si votre état de santé nécessite un suivi médical, vous pourrez bénéficier d'une consultation chez votre médecin traitant, entièrement prise en charge par l'assurance maladie.

Le lavage des mains



C'est du propre !

Le lavage des mains

S'il est un réflexe qu'il sera nécessaire de conserver, pour ceux qui malheureusement ne l'avaient pas adopté auparavant, c'est bien la bonne maîtrise du lavage des mains. Alors plongeons nous dans les archives...

Bien qu'elles soient probablement multiples, les histoires liées à l'origine du lavage des mains et plus particulièrement à l'hygiène en milieu hospitalier, voici celle - surprenante - du Dr Semmelweis.



Ignace Philippe Semmelweis, médecin hongrois, père irréfutable du lavage des mains

Tout démarre à Vienne, en 1846.

Ignace Philippe Semmelweis, jeune médecin, constate que les patientes qui accouchent dans le pavillon des médecins meurent davantage que celles qui accouchent dans le pavillon des sages-femmes.

Bizarre...

Pire encore, et cela fait froid dans le dos : celles qui accouchent dans la rue s'en sortent mieux que les malheureuses qui font confiance aux médecins.

Imaginez...

18 % des femmes meurent de septicémie lorsque l'accouchement est effectué par un médecin ou un étudiant en médecine. La mortalité baisse à 2 % lorsque l'accouchement est pratiqué par des sages-femmes.

Les explications sont multiples, plus ou moins crédibles, voire carrément loufoques :

- **Brutalité des étudiants,**
- **Moralité douteuse des filles-mères,**
- **Mais également le froid, la lune voire même la clochette des ecclésiastiques venus administrer l'extrême-onction.**

Notre cher Docteur Ignace Philippe Semmelweis, alors chef de clinique, se mue alors en Sherlock Holmes et entame son enquête.

Rapidement un élément attire son attention : à l'hôpital, la morgue se trouve à côté de la salle d'accouchement utilisée par les médecins qui passent fréquemment de la salle de dissection à la salle d'accouchement, sans même s'essuyer les mains, voire utilisent les mêmes instruments souillés pour les morts et les vivantes.

Ignace Philippe en déduit qu'un lien existe probablement entre certaines particules des cadavres et la mort des futures mamans.

Mais lequel ?

N'oublions pas qu'en 1846 Louis Pasteur n'a pas encore découvert l'influence des microbes.

Et à cette époque on s'imaginait naïvement que les mauvaises odeurs répandaient les maladies.

Ignace Philippe propose alors une surprenante innovation qui s'avérera absolument radicale : l'obligation pour les toubibs et les étudiants en médecine de se laver les mains avant de procéder à un accouchement, lavage des mains qui doit par ailleurs respecter une procédure : il doit durer cinq minutes, et se faire avec une solution à base de chlore.

Les résultats sont instantanément spectaculaires :

- En avril 1847, pas moins de 18 % des patientes des médecins trouvent la mort !
- A la mi-mai 1847, dès la mise en place du lavage de mains, la mortalité baisse à 1 %.

Docteur Semmelweis a tapé dans le mille !

Ses soupçons liés à l'hygiène se confirment davantage encore, lors du décès d'un collègue, victime d'une septicémie après s'être coupé avec un scalpel. Semmelweis impose alors que soient également nettoyés les instruments après chaque utilisation.

Faut-il alors crier victoire ? Et bien non ! Que nenni !

Les théories d'Ignace Philippe sont remises en question par certains de ses collègues, qui ne digèrent pas d'avoir pu être perçus tels des êtres malpropres.

Son contrat de travail ne sera pas renouvelé en 1848 et Ignace Philippe devient alors une sorte de médecin errant.

Mine de rien, les idées de Semmelweis font tout de même leur chemin.

Bientôt, les découvertes des Louis Pasteur, Robert Koch, Joseph Lister, Florence Nightingale et Cie vont lui donner raison. Mais hélas, pour « le père du lavage des mains », il est déjà trop tard.

En 1865, des collègues l'attirent dans un hôpital psychiatrique. Monsieur croit qu'il se rend sur place pour inspecter les installations. Mais il n'en ressortira plus. Malgré cet emprisonnement, le « malade » résiste mais devient violent. Pour le calmer, on le plonge dans l'eau glacée. On le gave de laxatifs. On le bat sauvagement.

Ignace Philippe décède le 14 août 1865, deux semaines après le début son internement, probablement des suites de blessures infligées par ses gardiens. Il a 47 ans.

Sa phrase fétiche était : « Le monde vous pardonne tout, sauf la vérité ».





D'où vient la poignée de main ?

Une légende indique qu'en tendant la main droite, le guerrier assurait à son vis-à-vis qu'il n'allait pas dégainer son épée.

D'autres anecdotes indiquent que le fait de se secouer mutuellement la main permettait de vérifier que l'autre ne cachait pas une dague ou un objet suspect dans sa manche.

Bref, la poignée de main constituait une sorte d'ancêtre au détecteur de métal...

La poignée de main, victime collatérale du coronavirus ?

Bien qu'âgée de 3000 ans, cette salutation sera-t-elle définitivement oubliée, en raison de l'épidémie de la Covid-19 ?

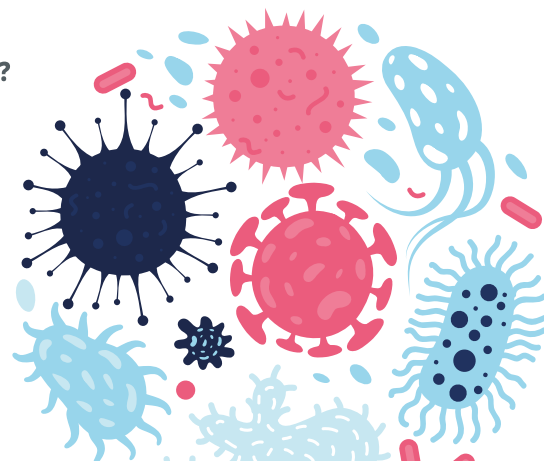
Il nous arrive déjà d'être surpris lors du visionnage d'un film, de voir des gens se serrer la main ou se faire la bise.

Le serrage de paluches classé au rang des curiosités historiques ? Qui sait ?

BEURK !

Une main héberge plus de 150 espèces de bactéries, pas toutes dangereuses bien évidemment, mais quand même...

Ça en fait du monde à héberger lors de chaque salutation.



La peste et les masques

Pandémie de la peste noire au XVII^{ème} siècle et tenue des médecins

La peste était le mal le plus redouté au monde. Cette maladie pouvait anéantir des centaines de millions de personnes, dans d'atroces souffrances.

Les médecins portaient alors des masques à bec, des gants en cuir et de longs manteaux pour tenter de repousser la maladie.

Cette tenue est régulièrement vue lors de carnivals, et notamment celui de Venise et son invention est attribuée à **Charles de Lorme**, un médecin français qui officiait dans les cours européennes du 17^e siècle.

Cette austère tenue avait pour but de protéger les médecins des miasmes. En effet, à cette époque les mécanismes de transmission des germes étaient encore inconnus. Les médecins pensaient que la peste se propageait dans un air devenu toxique, et que des parfums doux et piquants pouvaient fumiger les zones touchées par la peste.



C'est pour cette raison que les médecins de la peste remplissaient leurs masques, en forme de bec d'oiseau, de thériaque, célèbre contrepoison hérité de la Rome antique, composé de plus de 55 herbes médicinales et de poudre de peau de vipères, de cannelle, de myrrhe et de miel.

Cette forme, allongée, laissait alors imaginer que les herbes bienfaisantes qui s'y trouvaient avaient le temps de purifier l'air inspiré, tel un filtre, avant que celui-ci n'atteigne les narines et les poumons des soignants.

Mais ces costumes n'offraient pas une réelle protection contre la maladie. La peste est causée par une bactérie

qui peut être transmise de l'animal à l'homme, via des morsures de puces, un contact avec des fluides ou des étoffes contaminées, ou via l'inhalation de projections de personnes infectées éternuant, toussant ou crachant.



Trois grandes pandémies de peste ont balayé la surface du globe avant que ses origines et causes ne soient découvertes :

- **La Peste de Justinien a fait jusqu'à 10 000 victimes par jour vers 561 après J.-C.**
- **La Peste noire a tué jusqu'à un tiers des Européens entre 1334 et 1372 et a duré, par épidémies intermittentes, jusqu'en 1879**
- **La Peste de Chine a ravagé une grande partie de l'Asie entre 1894 et 1959**

Acupuncture, homéopathie, mésothérapie, ostéopathie :

4 types de médecines alternatives et complémentaires reconnues par l'Ordre des médecins



Outre ces disciplines, plus de 400 autres, sortant du champ de la médecine traditionnelle, ont été recensées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Elles font l'objet, depuis 2014, du 2^{ème} plan stratégique lancé par l'OMS afin d'assurer le développement de ces formes de soins auxquelles environ 40 % des français ont recours, sans pour autant délaisser la médecine traditionnelle, précision importante.



L'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) distingue quant à lui «les méthodes fondées sur des produits naturels (phytothérapie, aromathérapie, etc.), les techniques axées sur la manipulation (ostéopathie, chiropraxie, etc.), les thérapies du corps et de l'esprit (hypnothérapie, méditation, sophrologie, etc.) ou encore les approches complètes reposant sur des bases théoriques qui leur sont propres (acupuncture ou homéopathie par exemple)».

• **Magali RIETHMULLER : Naturopathe**

10 rue des Bosquet à Issenheim

Conseils alimentaires, conseils en aromathérapie, gemmothérapie, phytothérapie. Magali Riethmuller est également détentrice d'un diplôme en réflexologie plantaire, ainsi qu' un Diplôme Universitaire en diététique. Elle propose par ailleurs des ateliers « nutrition » et « huiles essentielles ».

 Magali Riethmuller Naturopathe

Téléphone : 06 74 08 80 14



• **Sylvie Muller : Esthétique, Bien-être et Hygiène de vie**

1, rue du Wolfweg à Issenheim



Installée à Issenheim depuis 1987 et spécialisée dans le bien-être et l'esthétique, Sylvie a plusieurs cordes à son arc, dont l'hydrothérapie. Elle vous apportera de précieux conseils concernant l'hygiène alimentaire et plus particulièrement l'équilibre acido-basique, qui a un rôle important dans la santé.

Téléphone : 06 86 66 48 87
www.colonhydrohygiene.com

Pour aller bien, écoutons-nous et ne nous oublions pas au milieu des tumultes de la vie



Et si les événements des derniers mois nous imposaient de nous questionner et de nous «re-reposer» au sein de notre être le plus profond, de nos besoins, de nos envies ; en un mot **NOUS RESPECTER !**

Car le bien-être passe par l'écoute de soi mais également par le détachement de l'opinion des autres et le refus de la dictature malsaine.

Il est nécessaire de briser ces chaînes qui empêchent d'avancer et impératif de refuser la torture psychologique imposée par des personnes malsaines et manipulatrices qui usent et abusent de leur pouvoir, polluant ainsi le bien-être, et irrémédiablement la santé de ceux qui les côtoient et les subissent.

Alors faisons de 2021 l'année de notre bien-être.

Décidons d'arrêter ce train qui nous entraîne dans l'oubli de nous même.

Prendre soin de soi est un acte volon-

taire que nous sommes en mesure de prendre, en évitant l'incendie plutôt qu'en laissant les braises doucement prendre vie en détruisant la nôtre.

Et surtout ne culpabilisons pas de nous donner du temps, car loin d'être égoïste, cette façon d'aborder notre vie nous permettra également d'être bien avec les autres, et en harmonie avec nous-même.

Idées de petits cadeaux à s'offrir à soi-même :

- Prendre 1/2 journée de congé rien que pour soi
- Consacrer davantage de temps aux personnes qui nous boostent
- S'offrir des activités plaisantes
- Se reposer sans culpabiliser

- Veiller à notre santé physique, mentale et émotionnelle
- Être à l'écoute de ses besoins

Et dès aujourd'hui

- Refuser toute maltraitance, qu'elle soit professionnelle ou personnelle
- Apprendre à dire non
- Cesser de ressasser les choses sur lesquelles nous n'avons pas d'emprise
- **SE FAIRE PLAISIR RÉGULIÈREMENT**



CAHIER SPÉCIAL Professionnels de santé



Pôle Médical «Les Cerisiers»

2 rue des Cerisiers à Issenheim

Rez-de-chaussée

PHARMACIE

Téléphone : 03 89 76 49 79

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h à 19h, et le samedi de 8h à 13h.
Fermée le dimanche

CABINET MÉDICAL DES VERGERS

7 médecins généralistes

- Dr Laetitia CHABIRAND • Dr Caroline CLAIRE
- Dr Yves DRENDEL Yves • Dr Christophe ENGEL • Dr Thierry JEHL
- Dr Perrine PICHARD • Dr Cathel WEIGEL-BRULEZ

Téléphone / Secrétariat : 03 89 26 18 84

1^{er} étage

LABORATOIRE DE LA LAUCH : Téléphone : 03 68 32 11 00

Horaires : Du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 14h à 18h
et le samedi de 7h à 12h

CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE / OSTÉOPATHIE

- Régine GERBER, Kinésithérapeute
- Hélène GERBER, Kinésithérapeute, Ostéopathe

Téléphone : 03 89 76 21 55

CABINET D'ORTHOPHONIE

- Camille COLEIRO
- Céline PERRIN

Téléphone : 06 86 53 58 62

Téléphone : 06 52 38 16 87

DIÉTÉTICIENNE

- Kathia MOSER

Téléphone : 06 30 34 75 44

Bâtiment «Les Amarelles»

à Issenheim

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE DES ANTONINS (Biogroup)

Horaires : Du lundi au vendredi de 7h à 18h30
et le samedi de 7h à 12h



Bâtiment «Les berges de la Lauch»

23 rue de Rouffach à Issenheim



MÉDECIN GÉNÉRALISTE /PSYCHOTHÉRAPEUTE

• Dr Philippe HUCKEL, Médecin généraliste, Psychothérapeute T.C.C.

Consultations sur rendez-vous les lundis, mardis, mercredis, vendredis

Téléphone : 03 89 28 62 48

KINÉSITHÉRAPEUTES

• Rémi LOSSER • Jeannette MOTZ

• Ophélie ABT • Marie-Eva GAUVRIT

Téléphone : 03 89 76 10 44

OSTÉOPATHES

• Chloé PICCITTO • Juliane SALARDI

Téléphone : 03 89 74 89 78

INFIRMIÈRES

• Cynthia KLEIN • Carole JUNG

Téléphone : 06 16 09 01 60

SAGE-FEMME

• Sylvie RISACHER

Téléphone : 06 70 84 50 22

PÉDICURES-PODOLOGUES

• Lucile MARCHAND • Florence VIDRON

• Margaux NAEGELIN

Téléphone : 03 89 76 33 46

Autres professionnels médicaux installés à Issenheim

Deux autres cabinets d'infirmiers et de kinésithérapeutes sont situés
36 rue de Guebwiller à Issenheim

CABINET INFIRMIERS

- Sylvie AUBRY-REBERT
- Arnaud JEANDEL
- Stéphanie KOENIG- JEANDEL

Téléphone : 03 89 74 35 29



KINÉSITHÉRAPEUTES

- Aurélie ANGUS
- Gwénohé KELLER
- Dany FERNANDES

Téléphone : 03 89 37 09 24



DENTISTE

38 rue de Guebwiller
à Issenheim

- Dr Dominique HUMBRECHT

Téléphone : 03 89 76 57 12



OSTHÉOPATHES

Un cabinet d'ostéopathie est également situé
11 rue de Cernay à Issenheim

- Emmanuel BOUCHON
- Alicia LABUCKAS – BOUCHON

Téléphone : 06 28 21 43 30

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

7 rue de Cernay à Issenheim

- Caroline DOISE

Téléphone : 06 41 52 39 91



Offre de soins proposée par l'hôpital Charles Haby de Guebwiller, en partenariat avec les Hôpitaux Civils de Colmar.

- UNITÉ DE CHIRURGIE AMBULATOIRE prenant en charge différentes spécialités chirurgicales (traumatologie, urologie, stomatologie, chirurgie plastique et esthétique, neurologie, ORL).

- SERVICE DES URGENCES, 24h/24h

- PLATEAU DE CONSULTATIONS PARTAGÉES, avec pour spécialités :

Cardiologie, ortho-traumatologie, chirurgie plastique et esthétique, urologie, chirurgie et médecine vasculaire, chirurgie viscérale, dermatologie, diabétologie, médecine de la douleur, médecine générale, néphrologie, neurochirurgie, ophtalmologie, ORL, pneumologie, rhumatologie, médecine interne (immunohématologie), stomatologie, chirurgie, anesthésie, médecine générale, gériatrie.

- SERVICE D'IMAGERIE MÉDICALE

Il répond à la demande de tous les services d'hospitalisation, du Service des Urgences et des médecins de ville dans le cadre de consultations externes.

- CENTRE DE PÉRINATALITÉ ET CONSULTATIONS DE GYNÉCOLOGIE

Assure le suivi de grossesse et fonctionne par convention avec le service de gynécologie-obstétrique des Hôpitaux Civils de Colmar.

Propose une activité de consultations et d'échographies assurée par des gynécologues et des consultations assurées par des sages-femmes.

Le centre de périnatalité est complété d'un **CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE**.

- HÔPITAL DE JOUR DE MÉDECINE GÉRIATRIQUE

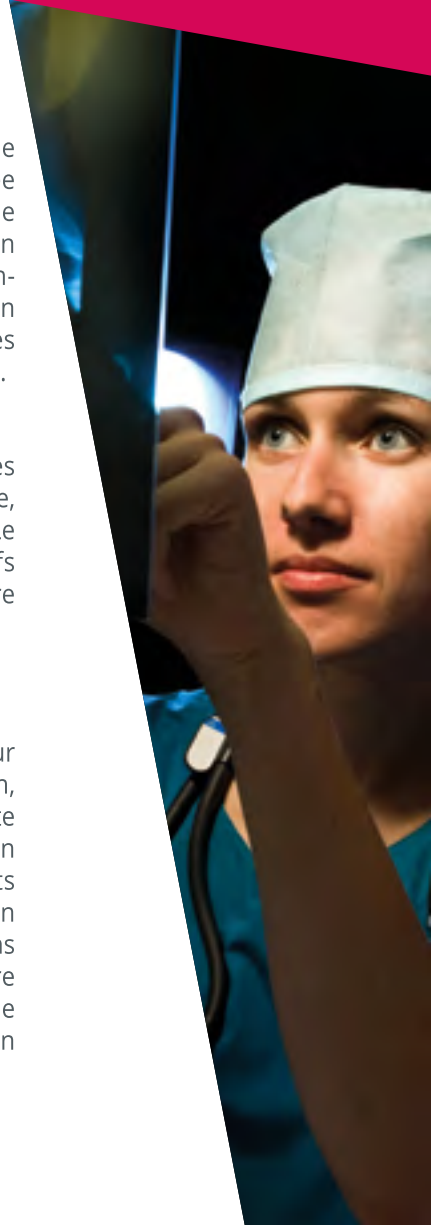
Accueille des patients sur prescription médicale pour une demi-journée, voire une journée complète. Ses missions : aide au diagnostic de pathologies aiguës et chroniques, évaluation et bilan gérontologique, aide à la rééducation-réadaptation, réorientation ou réinsertion sociale, information et conseil sur les structures d'accompagnement ou de soutien.

- SERVICE DE MÉDECINE

Assure des prises en charge dans différentes spécialités : médecine interne, diabétologie, rhumatologie et médecine gériatrique. Le service dispose de 3 lits identifiés soins palliatifs pour un accompagnement pluridisciplinaire du malade, de sa famille et de ses proches.

- SERVICE DE SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION (SSR)

Accueille des patients venant du court séjour ou du domicile, nécessitant une rééducation, des soins et un traitement dans l'attente d'un retour à domicile ou d'une admission en EHPAD. Le service dispose de deux lits identifiés soins palliatifs. Il a pour mission de maintenir l'autonomie du patient dans les gestes de la vie courante, de poursuivre les soins et les traitements et de préparer le retour du patient vers son domicile (mise en place d'aides, ...) ou vers une institution.



Médecine

ADDICTOLOGIE : 03 89 12 47 47

- Docteur LANDMANN-BRONNER : les mardis
- Madame BELON, infirmière
- Madame HANS, psychologue
- Madame MALGARINI, assistante sociale

MÉDECINE VASCULAIRE : 03 89 74 78 05

- Docteur YOUNES : les jeudis

CARDIOLOGIE : 03 89 74 78 66

- Docteur ULLMANN-SAREN : les mardis et les jeudis

DERMATOLOGIE : 03 89 74 78 66

- Docteur BOTTLAENDER : les jeudis
- Docteur WAGNER : mercredis, jeudis, vendredis matins

DIABÉTOLOGIE : 03 89 74 78 06 OU 03 89 74 78 04

- Docteur NICOUE-BEGLAH : les jeudis
- Docteur FALLER : les mardis

DOULEURS CHRONIQUES NON CANCÉREUSES ET DOULEURS EN SOINS PALLIATIFS : 03 89 74 78 04

- Docteur GIET : les vendredis, semaines impaires

GÉRIATRIE : 03 89 74 78 56

- Docteur GYURMAN : tous les jours



IMMUNO-HÉMATOLOGIE : 03 89 74 78 04

- Docteur BOULDOIRES : les vendredis

MÉDECINE GÉNÉRALE : 03 89 74 78 06

- Docteur NICOUE-BEGLAH : les jeudis
- Docteur BALDUCCI : les mercredis

NÉPHROLOGIE : 03 89 74 78 04

- Docteur KLEIN : les mardis

OPHTALMOLOGIE : 03 89 74 78 63

- Prise de RV le mercredi matin par téléphone
- Docteur BECMEUR : les lundis
- Docteur LENOBLE : les mardis
- Internes et assistants : les mercredis et jeudis

PNEUMATOLOGIE : 03 89 74 78 04

- Docteur NEIDHARDT, les lundis

RHUMATOLOGIE : 03 89 74 78 04

- Docteur DURET : les jeudis

SEXOLOGIE : 03 89 74 78 06

- Docteur NICOUE-BEGLAH : les jeudis

Chirurgie

ANESTHÉSIE : 03 89 74 78 04

Tous les jours sauf les mardis

CHIRURGIE GÉNÉRALE ET VISCÉRALE : 03 89 74 78 04

- Docteur ZECA : les mercredis (une fois par mois)

CHIRURGIE ORALE : 03 89 74 78 04

- Docteur KAUFMANN, les mardis
- Docteur RIEGER, les jeudis
- Docteur ROMBOURG, les vendredis

**CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE :
03 89 74 78 04 OU 03 89 74 78 10**

- Docteur AUCOUTURIER : les lundis semaines impaires
- Docteur HAMDAM : les mardis
- Docteur MAC DOUGALL : les mercredis et vendredis

**CHIRURGIE PLASTIQUE RECONSTRUCTRICE
ET ESTHÉTIQUE : 03 89 74 78 04**

- Docteur SCHOHN : les jeudis
- Docteur ROBERT : les lundis

CHIRURGIE VASCULAIRE : 03 89 74 78 04

- Docteur KRETZ : les vendredis semaines impaires

NEUROCHIRURGIE : 03 89 74 78 04

- Docteur BENMEKHBI : les vendredis semaines impaires

ORL : 03 89 74 78 04

- Docteur ROUX : les lundis semaines paires,
les jeudis semaines impaires

UROLOGIE : 03 89 74 78 04

- Docteur LOPEZ : les lundis et mercredis

Centre périnatal de proximité

**GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE :
03 89 74 78 33 OU 03 89 74 78 05**

- Docteur BEINERT : les lundis, mercredis et vendredis
- Docteur MACHI-GERRER : les mercredis et jeudis
- Docteur MERSCH : les mardis
- Docteur MARESCAUX : les mardis
- Docteur MALINA : les jeudis
- Docteur HAIDAR : les mercredis

ECHOGRAPHIE OBSTÉTRICALES : 03 89 74 78 05

- Madame FRECH, les lundis
- Madame PREISS : les lundis

SAGES-FEMMES : 03 89 74 78 31

- Du lundi au jeudi de 8h30 à 19h00 et le vendredi de 8h30 à 16h30
- Madame BINDER
- Madame NICOUÉ-BEGLAH

**CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION
FAMILIALE : 03 89 74 78 33**

- Médecin et sage-femme : les mercredis
- Psychologue et sage-femme : les vendredis

Psychologue : 03 89 74 78 31

- Monsieur GREDY : les mardis

Imagerie médicale : 03 89 74 78 07

- Docteur BAKI : tous les jours de 9h00
à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Diététicienne : 03 89 74 78 04

- Madame BEYLER : les lundis, mercredis et vendredis

Art-thérapeute : 03 89 74 78 25

- Madame LASCURAIN

Vidéo-protection



Le projet prévoit, à terme, 25 caméras de vidéoprotection, réparties sur 17 sites, déployées en tranches successives, sur l'ensemble de la commune.

La loi prévoit l'information du public de manière claire et permanente sur l'existence d'un système de caméras ainsi que l'identification de l'autorité ou de la personne responsable de ce système. Des panneaux informatifs et conformes à la réglementation sont obligatoirement installés sur les lieux disposant de caméras.

La vidéo protection sera installée à Issenheim dès cette année afin de lutter contre les incivilités, les dégradations diverses, mais aussi pour mieux protéger les habitants et les commerçants, ainsi que leurs biens.

En raison de la crise sanitaire et afin d'informer au mieux la population, comme imposé par la loi, un live Facebook a été organisé le 27 janvier 2021. Chacun a pu intervenir en direct, interroger les professionnels présents, découvrir le fonctionnement de ces outils de sécurité, et leurs coûts.

► Pourquoi installer la vidéoprotection ?

La mise en place du système répond à 3 objectifs :

- 1 **Renforcer la prévention et la sécurité des personnes sur la voie publique** en influant sur les comportements des usagers de la route
- 2 **Faciliter l'élucidation d'affaires judiciaires** (cambriolages, accidents...) en accélérant les enquêtes au bénéfice des victimes
- 3 **Dissuader les actes de malveillance** sur les bâtiments publics (dégradations, effractions, vols d'équipements...) qui représentent un coût important pour la collectivité





Que filment les caméras et où sont-elles ?

- Les caméras filment uniquement la voie publique et l'extérieur des bâtiments publics
- Les 17 lieux d'implantation des 25 équipements ont été choisis par la municipalité en collaboration avec le référent du groupement de gendarmerie
- 30% des caméras sécurisent le cœur de ville
- 70% des caméras couvrent la voirie (contrôle des flux en entrées et en sorties de ville)

Quel coût ?



DÉPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT
Maitrise d'œuvre	10 000,00 €	État - DETR	78 000,00 €
Programme de vidéoprotection	256 000,00 €	Département	30 000,00 €
		Total des aides publiques	108 000,00 €
		Participation commune	158 000,00 €
TOTAL	266 000,00 €	TOTAL	266 000,00 €

Quelles formalités ?

Le code de sécurité intérieure prévoit que l'installation d'un système de vidéo protection nécessite l'autorisation du Préfet du département.

En conséquence, si les caméras filment la voie publique (rues), le dispositif doit être validé par le préfet après avis d'une commission départementale présidée par un magistrat. L'autorisation est valable 5 ans et renouvelable.

- **L'arrêté préfectoral du 18/07/2020 n°2020-0210 autorise l'installation d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune d'ISSENHEIM**

Qui peut filmer la voie publique ?

Seules les **autorités publiques** (les mairies notamment) peuvent filmer la voie publique. Ni les entreprises, ni les établissements publics ne peuvent filmer la voie publique. Ils peuvent uniquement filmer les **abords immédiats** de leurs bâtiments et installations (la façade extérieure par exemple) dans les **lieux susceptibles d'être exposés à des actes de terrorisme**.

Les particuliers ne peuvent filmer que **l'intérieur de leur propriété**. Ils ne peuvent filmer la voie publique, y compris pour assurer la sécurité de leur véhicule garé devant leur domicile.



▶ Qui a accès aux images ?

L'accès aux images est strictement encadré par la loi. Seules les personnes habilitées par l'autorisation préfectorale peuvent consulter les images. A ISSENHEIM, le Maire, le 1er Adjoint et un agent municipal sont habilités.

Les images ne seront pas visionnées en continu. Elles seront enregistrées, puis consultées si besoin par les personnes habilitées et sur réquisition judiciaire. **Seule une autorité judiciaire a le pouvoir de demander l'extraction des images** en dehors de la mairie. L'ensemble des équipements est géré depuis un local sécurisé.

Combien de temps sont conservées les images ?

Les images sont enregistrées et conservées pendant **une durée maximale de 15 jours**. Passé ce délai, elles sont détruites, écrasées automatiquement.

▶ Et les libertés individuelles dans tout ça ?

Comme évoqué précédemment, le déploiement et le fonctionnement de la vidéoprotection sur le domaine public sont très encadrés par la législation qui garantit le respect de la vie privée et des libertés individuelles.

L'emplacement des caméras, la non-visualisation des images en continu par un opérateur, la durée de conservation des images, la formation des personnes habilitées à les visionner répondent à des procédures strictes. Ce dispositif de vidéoprotection est encadré par la Loi (code de la Sécurité Intérieure) et la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).



SITE SOUS VIDÉOPROTECTION

Code de la Sécurité Intérieure
(art. L223-1 à L223-9 et L251-1 à L255-1)

Pour toute information relative au droit d'accès aux images, s'adresser à : **MAIRIE D'ISSENHEIM**

☎ 03 89 62 24 30



▶ Quelle information ?

Les personnes filmées dans un espace public doivent en être informées, au moyen de panneaux affichés en permanence, de façon visible, dans les lieux concernés, et compréhensibles par tous les publics. Ils doivent a minima comporter un pictogramme représentant une caméra.

▶ Quelles garanties pour la protection de la vie privée ?

Ces caméras ne doivent **pas permettre de visualiser l'intérieur des immeubles d'habitation ni, de façon spécifique, celles de leurs entrées**. Des procédés de masquage irréversible de ces zones doivent être mis en œuvre.

▶ Puis-je exercer mon droit à l'image ?

Pour ce faire, une demande écrite et motivée doit être adressée au Maire. La visualisation de la séquence se fait, sous réserves, en présence d'une personne habilitée par l'autorisation préfectorale. Avant de donner l'accès aux images, plusieurs vérifications préalables sont effectuées. Après accord, l'intéressé peut visionner les images le concernant dans le local de la Mairie.



▶ Quels recours ?



Si un dispositif de vidéoprotection ne respecte pas ces règles, le service des plaintes de la Commission nationale de l'informatique et des libertés peut être saisi. La CNIL a la faculté de s'assurer que les systèmes de vidéoprotection sont mis en œuvre conformément au cadre légal et peut procéder à des contrôles.

Les investigations de la Commission peuvent porter sur l'existence et la validité de l'autorisation préfectorale concernant le dispositif, sa finalité, son caractère proportionné, les modalités d'information et de droit d'accès des personnes filmées, la qualité des personnels autorisés à visualiser les images, les mesures permettant d'assurer la sécurité du traitement (notamment la nécessité de tenir un registre des consultations), la durée de conservation des images.

Le constat de manquements peut conduire la CNIL à adresser à l'organisme concerné une mise en demeure visant à ce que soient prises les mesures permettant au système de vidéoprotection d'être conforme aux règles de protection des données. En cas notamment de manquement grave ou persistant, ou d'organisme de mauvaise foi, la Commission peut également décider d'adopter une des sanctions prévues par les textes (appel à l'ordre, limitation temporaire ou définitive du traitement, sanction pécuniaire, etc.).

Budget communal

adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2021.

Le budget se présente en deux parties :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Concerne les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la commune

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Concerne les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Dépenses financées par les ressources propres de la collectivité.

Ces deux sections doivent être équilibrées.

Le budget 2021, en raison de la crise sanitaire, privilégie certaines priorités dont, par exemple, la mise en oeuvre de soutiens concrets à destination du territoire, de la population et des associations : augmentation des subventions aux associations et au CCAS (Comité Communal d'Action Sociale), exonération des droits d'occupation du domaine public et des droits de place pour les commerçants, ...



Le tout, sans aucune augmentation des taux d'imposition.



238 186,26 € de subventions aux associations

2021 voit une augmentation du montant des subventions de + 15,4 % (environ 33 000 €) :

Augmentation du montant des subventions de + 15,4 % (environ 33 000 €) :

- CCAS + 4 000 €
- Maintien des subventions des années passées : 208 186 €
- Soutien exceptionnel « COVID » à l'ensemble des associations d'ISSENHEIM pour un montant de 9 000 € (sous condition de justificatif)
- Subvention exceptionnelle pour le préau du club house de la pétanque : 5 000 €
- Subvention exceptionnelle pour l'enrochement de l'étang de pêche : 11 000 €
- Enveloppe des subventions exceptionnelles en cours d'année, passant de 3 500 € à 5 000 €

Les grandes dépenses prévues en 2021 pour les études sont les suivantes :

- Eclairage public
- Aménagement du cimetière
- Photovoltaïque école Châtaigniers
- Rue du Couvent (aménagement du parvis du Couvent et de la rue)
- Aménagement du centre-ville

Les principales dépenses liées aux travaux, se composent de :

• URBANISME, VOIRIE ET ENVIRONNEMENT :

- Pont sur la Lauch : 500 000 €
- Développement des infrastructures favorisant les mobilités douces, notamment pour l'aménagement de pistes cyclables : 430 000 €
- Mur antibruit (city stade) : 30 000 €
- Pont Ostein : 40 000,00 €
- Mise en accessibilité PMR de la voirie (passage piéton) : 20 000 €
- Rue de Nevers, nouvelle partie et réaménagement de l'existant : 2 100 000 €

- Financement du réaménagement du centre-ville (études et premiers travaux) : 1 200 000 €
- Carrefour Place de la Liberté : 150 000 €
- Quai de la Lauch : 13 000 €

• TRAVAUX BÂTIMENTS PUBLICS :

- Mairie (accessibilité, parvis et bacs) : solde des travaux 75 000 €
- Sœur Fridoline, nouvelle école : 1 631 000 €
- Mise en accessibilité des bâtiments publics : 30 000 €
- Installation panneaux photovoltaïques : 50 000 €

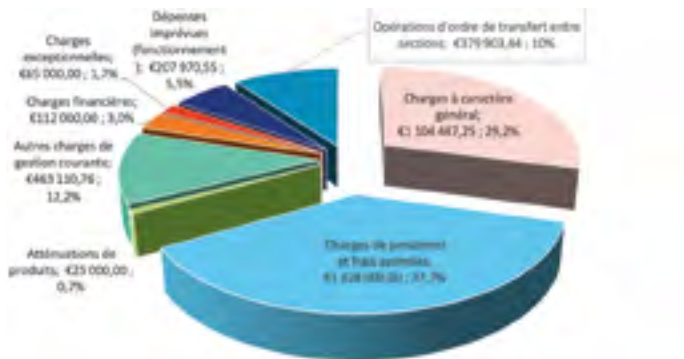
• SÉCURITÉ :

- Vidéoprotection : 186 000,00 €

Le budget en un coup d'œil

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

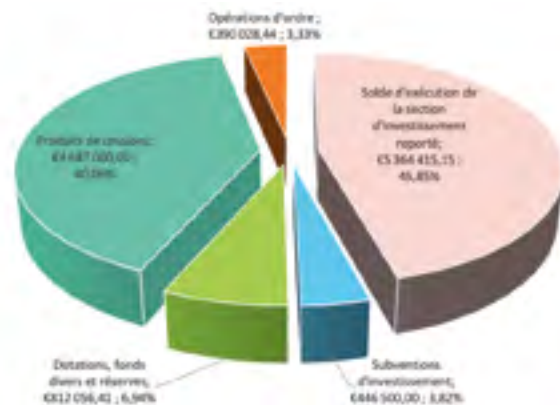
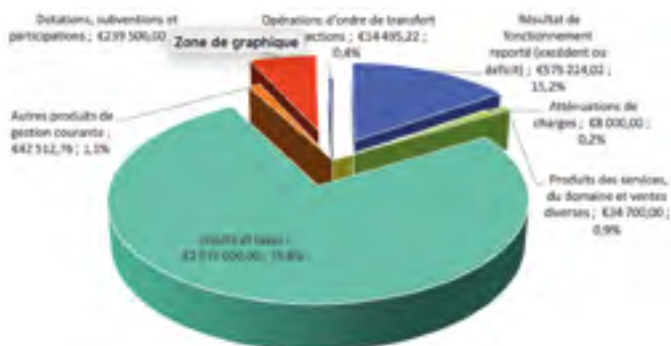
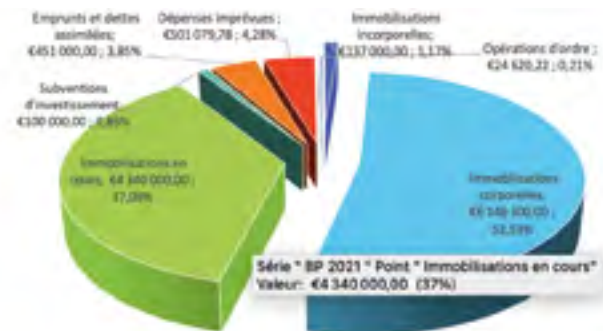
S'équilibre à 3 785 432 €. Équation entre stabilité de la fiscalité, baisse des dotations et maintien de la qualité des services de proximité pour les habitants.



LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

S'équilibre à 11 700 000€.

- Réalisation d'infrastructures (bâtiment, aménagement de voirie), mobilier, équipements informatiques
- Autofinancement, subventions, emprunts



Ecole « La Colombe », délocalisation provisoire

Déménagement à La Colombe

La rentrée de septembre 2020 a connu d'importantes modifications dans l'organisation de la scolarité des maternelles et des CP monolingues, d'importants travaux étant réalisés sur le site du groupe scolaire « Les Châtaigniers », rue de l'école, travaux qui devraient se finaliser pour la rentrée de septembre 2022.

Dans cette attente une délocalisation a été souhaitée, option la plus favorable en termes de sécurité, de bien-être, de continuité éducative, mais également de coût pour notre commune.

Plusieurs scénarii ont été envisagés afin de déterminer la formule la plus appropriée pour maintenir et pour garantir de parfaites conditions d'accueil à nos enfants.

Ce sont ainsi 5 classes (maternelles monolingues et bilingues et CP monolingues) qui ont rejoint de façon transitoire les locaux de l'ancienne école maternelle « La Colombe », située 4 rue des Roitelets.



Afin de faciliter l'organisation de tous, plusieurs aménagements ont été réalisés :

- **Création de places de parking rue de la Forêt et rue des Roitelets**
- **Horaires de classe décalés de 15 minutes entre « La Colombe » et « Les Châtaigniers » afin de laisser aux parents et aux assistantes maternelles le temps de rejoindre sereinement chaque site si besoin**
- **Un bus financé par la commune assure le transfert des enfants fréquentant « La Récré » sur les temps périscolaires lors de la pause déjeuner (aller/retour), ainsi qu'en fin de journée.**

La municipalité a mis tout en œuvre pour accueillir les enfants dans des conditions optimales, et répondu le mieux possible aux sollicitations ou demandes diverses.



Par ailleurs, afin de rendre ce temps transitoire le plus agréable possible, un rafraîchissement du bâtiment existant a été réalisé via la mise aux normes électrique, la création de rangements, mais également l'installation de 2 salles de classes en bâtiments modulaires, ainsi que des sanitaires.

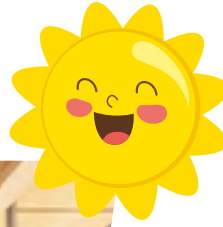
Coûts des travaux :

- **Rafraîchissement du bâtiment et mise aux normes électrique (travaux de mai 2020 à juillet 2020) : 21 000 € HT**
- **Places de stationnement (travaux en juillet/août 2020) : 48 000 € HT**
- **Bâtiments modulaires**
 - Raccordement eaux, eaux usées et électricité (début des travaux le 10 Août 2020) : 4 100 € HT
 - Pose des bâtiments (24 Août 2020) : 67 500 € TTC pour 2 années de location
- **Installation d'un modulaire sanitaire supplémentaire : 25 000 € TTC pour 2 années de location**
- **Création d'un local de rangement à l'arrière du bâtiment (travaux d'août à octobre 2020) : 4 800 € HT**



Groupe scolaire

« Les Châtaigniers »



L'école est actuellement composée, côté rue, d'un bâtiment historique du XVIII^{ème} et d'une annexe.

Au fond de la cour, se trouve un bâtiment en béton, bâti dans les années 1950 et sans intérêt architectural, qui sera démoli.

Qu'elle sera jolie notre école maternelle !

Extension et restructuration du bâtiment Sœur Fridoline

Le projet prévoit la création de 4 nouvelles salles de classes élémentaires, d'une salle de motricité, de locaux de repos et de propreté, d'un local pour les ATSEM ainsi qu'un hall d'accueil en liaison avec les bâtiments historiques, situés à l'avant.

L'extension sera implantée en partie Nord afin de préserver au maximum la spécificité du bâtiment historique visible depuis la rue.





En façade Est, une galerie en bois massif viendra offrir un espace intermédiaire entre les salles de classes et les espaces extérieurs. Cette galerie se prolongera et s'élargira en partie Sud vers la rue afin de proposer un préau, en lien avec la cour et la future nouvelle entrée principale de l'établissement.

Une centrale de traitement de l'air double flux sera mise en place pour la ventilation et le chauffage sera assuré par des planchers chauffants basse température raccordé à la chaufferie gaz à condensation de l'école élémentaire adjacente.

La conception architecturale répond à de nombreux concepts bio-climatiques.

Maître d'ouvrage : commune d'Issenheim
Maître d'œuvre : Dratler Duthoit Architectes
Modalité de financement :

- DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux) : 600 000 €
- Agence de l'Eau Rhin Meuse : 19 000€

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 1^{er} trimestre 2021
Date prévisionnelle de fin des travaux : 2^{ème} trimestre 2022

Assistant à maître d'ouvrage : Tout Un Programme
Budget global prévisionnel : 2 075 626 € HT

Effectifs des établissements scolaires

GRUPE SCOLAIRE LES CHÂTAIGNIERS / LA COLOMBE **240 ÉLÈVES**

- Petite Section et Moyenne Section Monolingue, classe de Mme RINGENBACH : 22 élèves
- Grande Section / CP Monolingues, classe de Mme AEBY : 20 élèves
- Grande Section / CP Monolingues, classe de Mme RICHERT : 21 élèves
- Moyenne Section bilingue, classe de Mme KEIFLIN : 27 élèves
- Petite Section / Grande Section bilingue, classe de Mme COURSE : 35 élèves
- CE1 Monolingue, classe de Mme KREIDER, 19 élèves
- CE2 Monolingue, classe de Mme ROOS, 16 élèves
- CM1 Monolingue, classe de Mme FEUGERE, 22 élèves
- CM2 Monolingue, Mmes MARTIN et ORY, 19 élèves
- CP et CE1, Langue et Culture Régionale, classe de Mme BOEHLY, 20 élèves
- CE2, CM1, CM2, classe de Mme SCHULLER, 19 élèves



INSTITUTION CHAMPAGNAT **1641 ÉLÈVES**

Rentrée scolaire 2020/2021

- Maternelle : 28 élèves
- Élémentaire : 593 élèves
- Collège : 935 élèves
- Lycée : 85 élèves





Pont et Rue de Nevers

La commune d'Issenheim mène depuis quelques temps déjà une réflexion globale visant à revitaliser son centre ancien.

Diverses opérations d'aménagement destinées à mettre en œuvre cette politique ont été engagées et verront naître des modifications dans notre zone urbanisée et sa périphérie proche, dont la création de 2 ouvrages de franchissement de la Lauch au niveau de la rue de Nevers.

Le pont routier en cours de construction entre le quartier des Fontaines et de Pflück permettra **le désengorgement du centre-ville**. Un second pont permettra **la continuité des pistes cyclables**. Bien évidemment ces réalisations nécessitent la création d'un nouvel accès entre le Nord et le Sud de la ville, et c'est ainsi que se rejoindront la rue du Markstein et la rue de Guebwiller via la rue de Nevers.

Cette nouvelle organisation des flux soulagera considérablement le trafic routier des rues de Rouffach et de Guebwiller, de la rue du Tissage et de l'ensemble de notre commune. Pour information la rue de Rouffach dénombre actuellement un transit de 5 000 véhicules/jour, alors que la rue de Guebwiller voit 8 000 véhicules l'emprunter chaque jour.

Un projet d'aménagement urbain est adossé à cette réalisation, porteur d'un nouveau quartier d'habitat mixte entre le quartier des Fontaines et Pflück. A terme, la création de 220 logements est envisagée.



	DÉPENSES	SUBVENTION / COFINANCEMENT	
Pont sur la Lauch	765 000,00 €	114 080,34 €	Conseil Départemental
Rue de Nevers	2 139 000,00 €	1 000 000,00 €	Participation du lotisseur
		1 350 000,00 €	Cession foncière
TOTAL	2 904 000,00 €	TOTAL	2 464 000,34 €

Reste à charge de la commune = 439 919,66 €

Piste cyclable

Les travaux concernant la réalisation de la continuité cyclable entre la VV11 et la piste cyclable Issenheim-Merxheim se poursuivent .

2 phases

TRONÇON 1 : Coût 158 282,10€ HT



Entre le groupe scolaire « Les Châtaigniers » et l'entrée du lotissement Ostein. Il vise à assurer la continuité cyclable vers le centre-ville et à sécuriser le passage de la route de Rouffach au niveau du bâtiment « Les Berges de la Lauch ».

Une subvention de 40% du montant du lot 1 est attendue au titre de l'appel à projet « Continuités Cyclables ».



TRONÇON 1

TRONÇON 2 : Coût 44 179€ HT

Entre le terrain de sport du lotissement Ostein et la piste cyclable Issenheim-Merxheim. Il vise la sécurisation du passage sous la RD83 (réaménagement complet des rampes en amont et en aval) et création d'un ouvrage de franchissement sur le Schecklenbach qui permettra de rejoindre la piste cyclable longeant la Lauch.



TRONÇON 2

Un nouveau centre-ville

Votre équipe municipale souhaite reconstituer un cœur urbain dans lequel le piéton serait prioritaire et le patrimoine architectural valorisé grâce à des espaces ouverts, des aménagements paysagers et de nouveaux équipements publics.

Le vivre ensemble y serait alors favorisé et notre centre ne serait plus un nœud de passage, mais un réel lieu de vie, riche de son histoire et de son environnement, et parfaitement sécurisé en termes de trafic routier.

Le projet est également d'y maintenir, voire d'y étoffer, les offres de restauration et de commerces divers.



Maître d'ouvrage : commune d'Issenheim

Budget global prévisionnel : 1 000 000 € HT

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 2^{ème} trimestre 2022



La ville d'Issenheim dans LE MONITEUR

LE MONITEUR
DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BÂTIMENT



Un passage en pierre naturelle identifiera le cœur urbain « cœur urbain »

Haut-Rhin La ville d'Issenheim refaçonne son centre

Pour le réaménagement du centre d'Issenheim (Haut-Rhin), le maire, Marc Jung, veut retourner à la commune « un caractère qui soit en accord avec son attractivité démographique et économique, à partir d'une réflexion globale et pas au coup par coup ». Le concours d'idées organisé en conséquence a désigné, début 2020, le trio K'ul, Architecture (architectes et fondés), Sortons du bois (paysagistes) et Cycloclique (niveau d'études). Selon son approche, un ensemble de sept places et rues reliées par un « maillage végétal » créera un « cœur urbain » qui sera jalonné au sol d'une pierre naturelle « reprenant les codes stylistiques traditionnels d'un village ».

L'espace public sera élargi par support aux interventions initiales, du fait de la décision de démolir la suite des filles, un bâtiment de l'après-guerre déjà à l'état de ruine et à la limite de ses constructions anciennes. L'équipement sera rélocalisé de l'hyper-centre vers l'entrée de ville, dans la triche latérale Gert déjà en partie reconstruite par un investisseur privé. La commune s'appuie à la acheter en association avec la Caisse des dépôts pour 240 M€ HT.

Déplacer le trafic de transit. Conçu pour s'échelonner sur les six prochaines années, le réaménagement du centre implique d'en détourner la circulation, car le trafic approche les 8 000 véhicules quotidiens par mois dans cette commune de 2500 habitants. Cet objectif a motivé la construction de deux ouvrages de franchissement de la rivière Lauch – un pont routier et un ouvrage de franchissement hydrologique, conçu par Tétris Ingénierie et livrés au cours de ce premier trimestre par Fischer (groupe Madet) – ainsi que celui d'une voie de liaison nord-sud (appelé d'ailleurs en cours de lancement).

Un nouveau quartier de 220 logements verra naître ces infrastructures et apportera une contribution majeure à l'équilibre financier du projet d'ensemble. « La participation de son futur aménageur au financement de la nouvelle voirie contribuera un pilier de notre montage, au même titre que les recettes de commerces locaux et les adhésions », souligne Marc Jung. Les négociations plurilatérales d'aménagement d'Issenheim, qui englobent d'autres projets (rénovation d'école, nouveau gymnase...), se menent à D ME pour le mandat et un peu au-delà. ● C.N.



Réflexion aménagement cimetière

« Sur les ailes du temps, la tristesse s'envole »,

Jean de la Fontaine

Une commission mène une réflexion concernant le (ré)aménagement de notre cimetière. Pour ce faire, 5 bureaux d'étude ont d'ores et déjà proposé leurs offres, le but étant de faire de ce lieu en endroit agréable, serein et apaisant ; un lieu de vie, devrions-nous pouvoir dire.

Car la douleur des proches des défunts, même si elle persiste, doit pouvoir s'apaiser, visite après visite, lorsqu'un autre lien s'instaure entre le monde des vivants et celui des morts. Il est donc nécessaire pour les familles en deuil d'y trouver une intimité et un bien-être.

Parce que les hommes et les femmes, même extrêmement modernes, auront toujours besoin d'un lieu de mémoire, quel que soit leur choix ; inhumation ou incinération... Faisons en sorte que ce lieu soit apaisant et accueillant.

Installation Fibre

La société Rosace est chargée du déploiement de la fibre optique dans le département, et donc dans notre ville. Tous les foyers d'Issenheim sont à présent éligibles.

Afin de procéder à ces raccordements, 2 armoires de type SRO ont été installées 1 quai de la Lauch et 1 rue de Guebwiller.

Renseignements disponibles :
<https://www.rosace-fibre.fr/>



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'investit chez nous

ROSACE
La fibre optique en Alsace



Projet de jumelage avec la commune de REDESSAN



Nouveau projet pour Issenheim

Un nouveau projet devrait voir le jour sous peu, via le jumelage de la commune d'ISSENHEIM et de REDESSAN, le but étant de découvrir nos spécificités respectives, qu'elles soient culinaires, culturelles, architecturales et autres... mais aussi et évidemment de développer les relations humaines.

Pour ce faire, le souhait est que l'implication du plus grand nombre de nos concitoyens soit effective : école, associations, clubs sportifs, et bien évidemment chacun d'entre vous. **Alors n'hésitez pas à vous faire connaître si votre souhait est de faire partie de la noce !**

Issenheim déjà jumelée

Notre ville est officiellement jumelée avec la ville d'HAINFELD, en Autriche, depuis 1975.

Un autre jumelage, plus officieux existe - le contrat de mariage n'ayant pas (encore) été signé - avec nos voisins de la ville de FELDBERG en Allemagne.

Des liens forts se sont développés entre les communes de Feldberg et d'Issenheim à partir de 2000 suite à des échanges amicaux débutés entre les chorales respectives dès 1993.

Vous connaissez tous les panneaux à l'entrée de certaines communes vantant le jumelage avec telle ou telle cité de France, d'Europe ou d'ailleurs.

Comment sont nés les jumelages ?

Tout démarre dans un but de réconciliation des peuples au lendemain de la seconde guerre mondiale afin de ramener la paix sur notre continent. D'ailleurs, après 1945, les échanges se nouent essentiellement avec l'Allemagne. Mais le développement des rapprochements ne se fait pas attendre, avec un élargissement des périmètres géographiques ; des communes anglaises, italiennes, espagnoles et portugaises entrent alors dans la danse.

Puis les jumelages explosent au début des années 1970.



Carte d'identité de Redessan

- Région : Occitanie
- Département : Gard (30)
- Nombre d'habitants : 4 108 habitants, appelés les redessanais et redessanaises
- Maire : Madame Fabienne RICHARD-TRINQUIER



Quelques chiffres :

- 1/3 des communes jumelées avec la France sont allemandes
- Les cinq régions qui comptent le plus de jumelages sont le Rhône-Alpes, l'Île-de-France, la Bretagne, les Pays-de-la-Loire et la Basse-Normandie
- Il existe aujourd'hui près de 7 000 jumelages officiels entre la France et le reste du monde

Référencement «Libellule» de la commune



**L'eau est un bien
commun précieux.**

**La protéger est
une responsabilité
collective.**

La préservation, la reconquête et le suivi de la qualité des eaux souterraines constituent un enjeu clef de toutes les collectivités pour garantir à tous l'accès à une ressource et une alimentation en eau potable pérenne.

L'utilisation des produits phytosanitaires (dont les herbicides), pour l'entretien des espaces verts et de la voirie, contribue, tout comme les produits utilisés en agriculture, à la dégradation de la qualité des ressources et notamment des captages d'eau potable.

Dès 2011, en Grand Est, des communes se sont engagées dans le Zéro pesticide. Depuis 2017 cela semble encore plus important car certains espaces et certaines molécules échappent encore à la loi Labbé, qui interdit, depuis le 1er janvier 2017, l'utilisation, par des personnes publiques, de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries accessibles ou ouverts au public et par les jardiniers amateurs à compter du 1er janvier 2019.

La commune a donc fait réaliser un audit concernant ses pratiques en matière d'utilisation de produits phytosanitaires. Il en ressort un document intitulé « Plan de gestion différencié » décrivant la marche à suivre afin de s'orienter au mieux vers le « Zéro pesticide ».



Une partie du coût de cet audit a été subventionnée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Région Grand Est.

Le référencement « Les Libellules » concerne le dispositif « Commune Nature » de la Région Grand Est. Issenheim souhaite l'obtenir et une candidature a été adressée à la Région Grand Est en janvier 2021. Notre commune sera ainsi « inspectée » en septembre 2021. L'audit visant l'obtention de la distinction « commune nature » aura lieu entre les mois de mai et de septembre 2021.

4 niveaux de distinction sont envisageables. A ce jour votre ville est confiante pour en obtenir 2 sur 4, et ce n'est qu'un début.

Plus d'info sur :
<https://www.grandest.fr/commune-nature/>
et sur la plaquette téléchargeable sur cette même page.

Entretien des trottoirs : désherbage et déneigement

L'entretien des trottoirs, même s'ils appartiennent au domaine public, relève de chacune et de chacun d'entre nous.

Il vous est rappelé que le désherbage ainsi que le déneigement sont de la responsabilité de tous ; la réglementation imposant à chaque citoyen occupant un logement – qu'il soit propriétaire ou locataire - d'entretenir son pas-de-porte, c'est-à-dire le trottoir public devant son lieu d'habitation.

Précision concernant le déneigement

En cas de chute de neige, et conformément au droit local applicable en Alsace Moselle, les trottoirs doivent être déblayés et dégagés sur une largeur d'environ 1,50m. S'il n'existe pas de trottoirs, une bande de même largeur doit être dégagée, et ce, le matin et le soir.

Les surplus de neige et de glace ne doivent en aucun cas être jetés sur la chaussée.

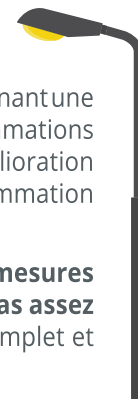
Les couvercles des bouches d'incendie souterraines et les robinets vannes des conduites, situés dans les immeubles, doivent, quant à eux, être dégagés.



Réflexion éclairage public

La commune a missionné la société Vialis pour un audit comprenant une étude de notre parc de candélabres et l'analyse des consommations d'électricité. Sur cette base, Vialis fera des propositions d'amélioration qui permettront d'atteindre une baisse sensible de la consommation et, in fine, du coût de fonctionnement de l'éclairage public.

Vialis a par ailleurs réalisé fin janvier 2021 des mesures « d'éclairage » permettant de cibler les rues trop ou pas assez éclairées. Nous connaissons prochainement leur rapport complet et les préconisations qui en découlent.



Triporteurs électriques

La commune d'Issenheim a fait, en septembre 2020, l'acquisition de 2 triporteurs électriques de fabrication française pour un montant total de 14 090 € HT, soit 16 000 € TTC, équipements compris.

Cet investissement s'inscrit dans une démarche écologique. Il vise également à proposer un moyen de déplacement aux jeunes saisonniers n'ayant pas encore leur permis de conduire, ce qui facilitera leur embauche durant la belle saison par la commune.

Bien évidemment ils seront également utilisés par nos agents communaux tout au long de l'année dans le cadre du ramassage des petits déchets, du balayage et du désherbage, évitant ainsi l'utilisation intempestive des véhicules diesel et essence. Des remorques permettront de transporter tout le matériel nécessaire.



Malgré une année compliquée en termes de regroupements et d'organisation, le plein de sensation - avec distanciation - a été possible durant l'été 2020 au Service Animation de la Ville d'Issenheim.

En effet, le bonheur de se retrouver n'était pas masqué, et, du 6 juillet au 7 août, les jeunes ont pu faire le plein de sensations en compagnie d'Agnès, de Brigitte et de Chloé en profitant d'activités diverses, qu'elles soient culturelles, créatives ou sportives.

Il y en a eu vraiment pour tous les goûts et dans le strict respect des mesures sanitaires imposées.



Moments sportifs,

avec de l'accrobranche au Schnepfenried, du gyropode dans le vignoble de Riquewihr, de l'hydrospeed au parc des eaux vives à Huningue, des randonnées canoë sur l'Ill, un tournoi de pétanque, de magnifiques balades à vélos, des descentes folles en luges d'été au Markstein.



Sorties nature

pour découvrir les rives de la Thur, la plaine à vélo, le Naturoparc à Hunawihr et les paysages du Markstein.



Instants culturels,

lors de la visite du somptueux parc de la Maison Saint Michel à Issenheim, de la découverte des mises en scènes au parc de Wesserling, d'un plongeon dans l'histoire de notre territoire au temps des princes-abbés et des industriels à la Neuenbourg à Guebwiller, et d'une escapade à Neuf-Brisach au sein de la citadelle et du canal Vauban.



Ateliers Vannerie

En 2020, plusieurs ateliers d'initiation à la vannerie ont été proposés par le Service Animation.



Par groupes de 8, les participants ont pu découvrir cet art ancien, traditionnel et particulièrement technique.

Accompagnés par une professionnelle, les novices de la discipline ont su tisser des liens entre les branches d'osier mais également entre eux dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Beau succès pour cette activité, en passe de devenir incontournable à Issenheim, car déjà victime de son succès, chaque séance se jouant à guichet fermé. D'autres jeudis soirs de la vannerie vous seront proposés, n'hésitez pas à vous renseigner.



Momix 2020

« Le garage à papa » : un spectacle sur le rapport père-enfant !

Le 9 février 2020 un nombreux public a pu s'installer dans un garage, un vrai, avec des pompes à essence, un établi, des outils, et de l'huile de vidange...

Là-dedans, aussi usés que leur atelier, se trouvent deux frères, garagistes bourrus, un peu bavards, en plein boulot. Au centre du garage, un pont automatisé sur lequel était monté... un lit ! Car ce que l'on révisé ou l'on répare ici, ce ne sont pas les voitures mais les papas un peu cabossés par la vie !

Avec humour et bienveillance, La Compagnie des « O » a su offrir, lors de cette deuxième édition de Momix à Issenheim, un moment délicieux : salle comble et public conquis ! Attention, Momix revient en 2021 !



Chantier loisirs

En 2020, et bien que cette année fut laborieuse en termes d'organisation et de perspectives, 21 jeunes ont pu participer à divers chantiers loisirs, profitant par ailleurs d'une toute nouvelle proposition : les chantiers bois.

Ces actions rencontrent un véritable succès auprès des jeunes, en leur permettant, en contrepartie d'un investissement pour leur commune (distribution de flyers, épandage de copeaux de bois sur les chemins forestiers, réalisation de décorations), de bénéficier de « tickets services » leur permettant ensuite de financer des activités proposées par le Service Animation durant les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

C'est également pour eux l'occasion de prendre leurs places au sein de leur ville et de démontrer qu'ils sont plein de ressources. Car oui, les jeunes savent et souhaitent s'investir dans la mesure où on leur apporte notre confiance.



**Les souvenirs de cet été 2020 resteront, malgré les circonstances difficiles, fabuleux !
TU ES NÉ ENTRE 2003 ET 2010, ALORS VIENS NOUS REJOINDRE.
Informations et réservations au 03 89 74 97 50 ou 06 84 52 88 45**

Atelier mémoire

« Où sont mes clés ? », « Qu'est-ce que je suis venu chercher ? », « Comment s'appelle cette comédienne ? », ou encore « Je l'ai sur le bout de la langue ! »...



Autant de situations du quotidien qui nous interpellent, nous inquiètent parfois et finissent par nous faire douter de notre mémoire.

D'où viennent ces trous de mémoire tellement agaçants ?

Pourquoi avons-nous l'impression de moins bien mémoriser avec l'âge ?

Pour y répondre, la commune d'Issenheim, en partenariat avec l'association Brain Up, a invité les seniors à participer à 6 ateliers « Entraîner sa mémoire tout en prenant plaisir ».

Les participants ont pu découvrir des méthodes et des techniques permettant d'entraîner et de préserver leur mémoire.

Ouvert à tous, cette activité utile, instructive et rassurante fut également un temps de plaisir et de convivialité, le principe étant basé sur le travail de la mémoire autour

de jeux d'attention ou d'observation, ainsi que d'exercices de logique et de vocabulaire.

Et toujours dans la bonne humeur !

Ce fut également l'occasion de partager des expériences de vie, avec le concours du professionnel en psychologie qui a su apporter des réponses à l'ensemble des questionnements liés au fonctionnement de la mémoire mais aussi aux effets de l'âge.

Les séances réunissant 15 participants se sont tenues en Mairie, en salle du Conseil, les lundis matins de janvier et février 2020. Une deuxième session a débuté en

mars 2020, mais a malheureusement dû être interrompue en raison du confinement lié à la crise sanitaire de la COVID-19.

D'autres ateliers concernant d'autres thématiques seront prochainement proposés au public sénior. Ils s'inscrivent dans le cadre d'un programme offert par la Mairie d'Issenheim.



Interview de Jules RETHORET, champion du monde scolaire de Triathlon 2019



Bonjour Jules, peux-tu te présenter et nous parler de ta discipline ?

JR : Bonjour, je m'appelle Jules RETHORET, j'ai 17 ans et je suis originaire d'ISSENHEIM. Je suis actuellement lycéen à Saint Raphaël en internat au CREPS de BOULOURIS. Je pratique le Triathlon depuis l'âge de 7 ans. En premier lieu, j'ai effectué mes premiers pas dans un club sur Colmar puis à l'âge de 11 ans j'ai intégré le FAST à Guebwiller. C'est là que tout est devenu plus sérieux.

Le Triathlon est une discipline enchaînée de 3 sports, sans pause, natation, vélo et course à pieds accompagnée de phase de transition entre la natation et le vélo, et entre le vélo et la course à pied.

Combien de temps par semaine consacres-tu à ta passion ?

JR : Cela se situe entre 24 et 25 heures par semaine, parfois moins, parfois

plus. Ma semaine se déroule toujours au même rythme. Voici le déroulement d'une journée type :

- Réveil à 6h15 pour être au bord du bassin à 6h45, échauffement de 15mn à sec puis séance de natation de 7h00 à 8h30. J'enchaîne avec les cours qui se déroulent le plus souvent de 9h00 à 14h, puis vélo de 14h30 à 16h00. De 16h15 à 17h30 j'entame la course à pied et le soir je consacre du temps à mes devoirs.

Je ne roule pas et ne cours pas tous les jours : le vendredi par exemple je nage le matin avant les cours ; j'enchaîne par une séance de musculation. Le samedi j'ai environ 6h d'entraînement dans la journée avec les 3 sports. Le dimanche, pas de natation, mais environ 3 heures de vélo et un footing en fin d'après-midi pour finir la semaine.

Je nage 6 jours sur 7, Je roule 4 à 5 fois dans la semaine ; je cours 6 fois dans la semaine et j'ai 2 séances de

musculations dans la semaine.

Te reste-t-il du temps libre ?

JR : Oui bien sûr. Etant dans une classe sportive, je bénéficie d'un aménagement de mon emploi du temps. Mon entraîneur trouve le juste milieu pour me permettre de récupérer correctement. Je ne rentre pas chez moi à toutes les vacances mais quand je rentre, j'y reste une semaine. Cela me permet de me ressourcer et de reprendre des forces, même si je poursuis l'entraînement.

As-tu le statut de sportif de haut niveau ?

JR : Oui, car je suis dans une structure fédérale au pôle espoir de Triathlon à BOULOURIS.

Qu'elles sont, selon toi, les qualités requises pour être un bon athlète ?

JR : Quand j'ai commencé, je n'avais aucune aptitude pour pratiquer ce sport. A force de motivation et d'entraînement j'ai réussi à aller plus loin que le loisir.

Comment gères-tu ton stress avant chaque compétition ? D'ailleurs, quelles sont les compétitions à venir ?

JR : Avec l'expérience, le stress disparaît pour laisser la place à l'adrénaline et quand parfois le stress est quand même là, je le transforme en énergie positive. En ce moment pas de compétitions et la saison de CROSS, cet hiver, a été annulée. Je passe prochainement des tests de sélection en équipe de France qui sont support à des sélections nationales juniors à Cannes. Si les chronos sont suffisamment bons, je pourrai participer à des coupes d'Europe et pourquoi pas au Championnat d'EUROPE.

Quels sont tes projets et tes perspectives pour l'avenir ?

JR : Je souhaite continuer mes études pour devenir ingénieur, en intégrant soit une prépa polytechnique, soit une Fac de Math. Bien sûr, continuer ma carrière sportive et vivre de ma passion est mon objectif premier mais en cas d'échec avoir poursuivi mes études me permettra d'être serein quant à mon avenir.

Afin d'encourager Jules dans la poursuite de sa carrière sportive, le conseil municipal - lors de sa séance du 28 octobre 2020 - a décidé de lui attribuer une bourse d'un montant de 800 €/an sur 3 ans (2020-2022), soit 2 400 € au total.





Festival du Graff'

12 et 13 septembre 2020

Ça a bombé à Issenheim !

Cet été, notre commune a organisé son premier festival Street Art (art de la rue) qui, tourné autour du graff, a regroupé une dizaine d'artistes les 12 et 13 septembre derniers.

En partenariat avec la société de communication IZIASYS, l'Hôtel le Relais d'Issenheim, le New Rock'n Roll bar et la Résidence d'Artistes « L'Empreinte », cet événement a permis à de jeunes graffeurs de s'exprimer et de faire découvrir à nos habitants leur technique et leur art.

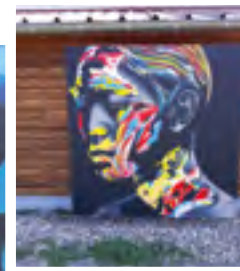
Venus de notre région, mais également de Bordeaux ou même du Québec, ils se sont, entre musique, marché d'art et petite restauration, exprimés sur deux sites, la rue de Rouffach et l'École les Châtaigniers.

Certaines de leurs œuvres restent encore visibles, en particulier le long de la Lauch et sur les murs du préau de l'école. Ces journées conviviales de découverte et d'échanges ont également permis au groupe Forband et à l'ensemble Elsass Kreiner de nous accompagner de leurs musiques lors d'un week-end ouvert qui, pour nombre d'entre nous, fut le premier contact avec cet art contemporain.

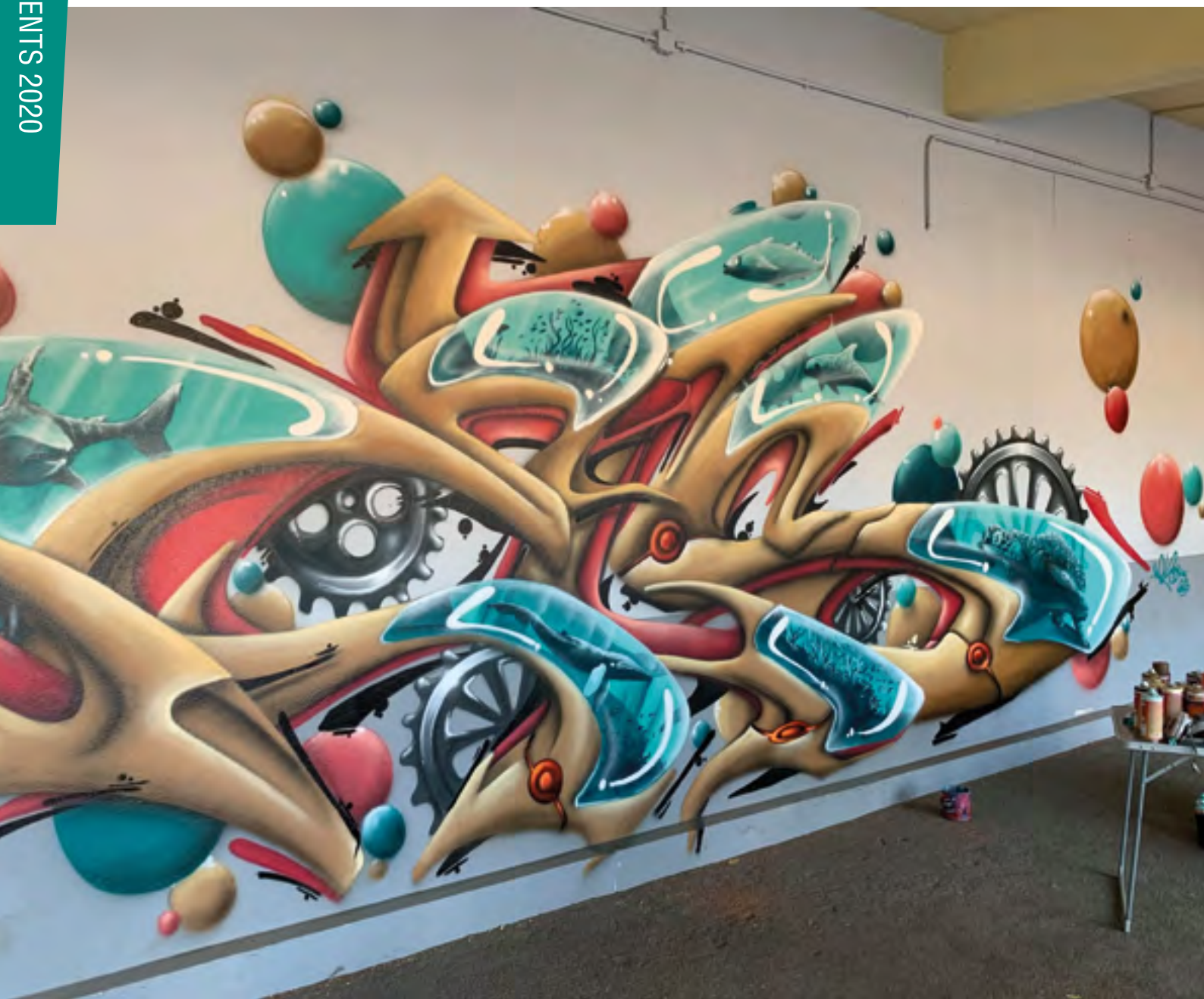


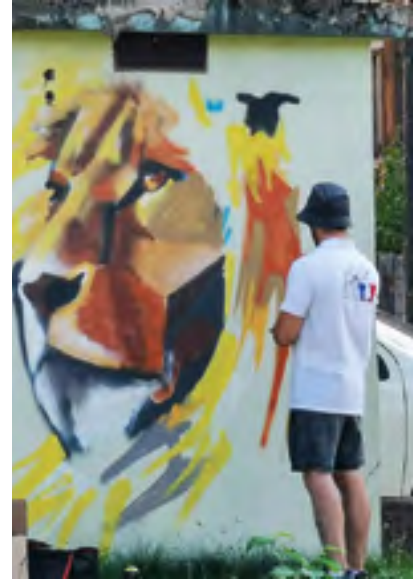
L'édition 2021 se déroulera les 18 et 19 septembre prochains et, outre la venue de nouveaux graffeurs et de groupes musicaux, elle devrait nous permettre de découvrir d'autres expressions de la rue comme le skate et le parkour.

Cette année sera aussi tournée vers les enfants avec des initiations qui leurs seront ouvertes.



Œuvre gagnante





Issenheim, galerie d'art à ciel ouvert !



Maisons fleuries

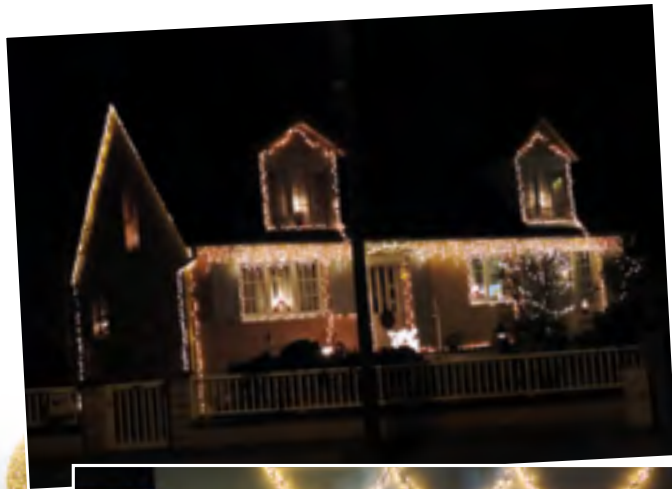
La réception de remise des prix s'est déroulée le 9 septembre 2020 et concerne les lauréats de l'année 2019, la situation sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19 ayant imposé des reports dans l'organisation de différentes manifestations.



© Bernard BIEHLER



Décorations de Noël



Nouvelles décorations dans votre ville



L'un des projets consistait à créer un igloo, et son élaboration a été confiée à une équipe de jeunes, âgés de 11 à 16 ans, encadrés par une animatrice et un agent technique.

Collaboration entre le service technique et le service animation

Chouette et constructive collaboration entre le service technique et le service animation afin de créer un magnifique décor hivernal devant votre mairie.



3 séances au sein des locaux des services techniques ont été nécessaires afin de finaliser cette création, occasion également de découvrir les différentes missions de nos agents techniques, ainsi que le matériel dont ils disposent.



Le résultat a largement dépassé les attentes de chacun, et c'est une belle scène du Pôle Nord qui a ainsi ornée le centre de notre ville durant les mois d'hiver.

Des sucres d'orges, des sapins lumineux ont également su égayer la période de Noël, et nous avons tous besoin d'un peu de féerie...

Et puisqu'on n'arrête pas une équipe qui gagne, de géniaux projets de collaboration sont d'ores et déjà dans les tuyaux afin de vous surprendre. Et vous avez d'ailleurs pu vous en rendre compte durant la période de Pâques.

Commémorations

Ces moments d'union sont l'occasion de nous rappeler l'engagement et le dévouement d'hommes et de femmes pour défendre nos valeurs et pour garantir nos libertés.

Les cérémonies commémoratives se sont tenues, en 2020, en comités restreints, en raison de la situation sanitaire .



Cérémonie du 8 mai



Cérémonie du 14 juillet



Cérémonie du 18 juin



Cérémonie du 11 novembre

FMR Cooking

Un nouveau venu pour ravir vos papilles délicates



Après avoir été chef de cuisine dans différents restaurants haut-rhinois, **Adrien GONTARD a souhaité se réinventer et donner un nouvel horizon à sa carrière en s'installant, il y a quelques mois à Issenheim - sous l'enseigne FMR COOKING - au 11 rue de Guebwiller** afin de vous proposer des plats à emporter ainsi qu'un service traiteur.

Attention, il convient de réserver vos plats, que vous pourrez découvrir dès le samedi pour la semaine suivante sur son site internet www.fmr-cooking.fr.

Pour vous simplifier la tâche, Adrien propose également de livrer sans surcoût les issenheimois (1 ou 2 € de frais pour les habitants des communes voisines selon la distance).

Vous sont ainsi proposés de savoureux menus à emporter au tarif de 9 € (entrée + plat), mais également un menu suggestion à 20 € par personne (entrée, plat, dessert).

Les succulents mets qu'il confectionne sont conditionnés dans des contenants en verre avec des couvercles en bambou qu'il convient de lui ramener ; Adrien ayant fait le choix de s'engager dans une démarche respectueuse de l'environnement.

N'hésitez pas à le solliciter pour vos déjeuners, dîners, apéritifs dînatoires, communions, etc.



www.fmr-cooking.fr - Tél. 06 06 64 41 70

 @FMRcooking

Beauté chic



INSTITUT DE BEAUTÉ
16 rue de Guebwiller à ISSENHEIM
Fanny MAYET
Tél. : 06 66 30 51 44

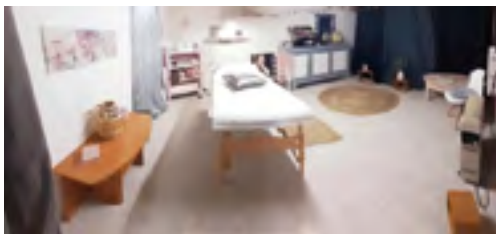
Installée dans notre commune depuis le mois de décembre 2020, après six ans d'exercice à Bollwiller, Fanny Mayet s'est spécialisée dans les soins d'endermologie, efficaces dans la lutte anti-âge de la peau du visage mais aussi dans l'amaigrissement, le lissage de la cellulite et le drainage du corps.



 @Beautechic68

Un moment pour elle

INSTITUT DE BEAUTÉ
1 rue des Frères Zimmermann
à ISSENHEIM
Aurélie Thiriet
Tél. : 07 68 94 80 25



Aurélie Thiriet est installée à Issenheim depuis septembre 2020 et exerce son activité d'esthéticienne à temps partiel.

En complément des soins, elle propose des ateliers beauté lors desquels chacun confectionne ses propres produits de beauté, naturels et écologiques.

Des ateliers « Moment convivial », prévus pour quatre personnes et d'une durée de 2 à 3 heures, permettant de partager un temps hors du temps entre amies (café, gâteaux, soin du visage, bain de pied, siège massant.. au prix de 20 € par personne).

Dr - phone

14 rue de Guebwiller à ISSENHEIM
Tél. : 09 72 51 28 95
Répare vos téléphones, tablettes et ordinateurs.



Dépôt pressing

Ouverture prochaine d'une boutique multi-services « Créa' Stéph » : Dépôt pressing (partenariat avec King Pressing de Guebwiller), relais colis, petites créations artisanales.

41 rue de Guebwiller - Tél. : 06 84 20 53 83



Caritas

rue des Ecoles 68500 ISSENHEIM
Renseignements et rdv : 06 89 05 86 54

Donneurs de sang

Président des donneurs de sang : Maéva D'AMBROSIO

Départ à la retraite de Jean-Louis HAFFNER

Jean-Louis, vous l'avez forcément croisé au détour d'une balade dans notre commune.

Il était, durant 39 ans, en charge de très nombreuses tâches visant à l'embellissement de notre ville, telles que - entre tant d'autres choses - la tonte des espaces verts et des terrains de football, l'arrosage des fleurs, etc.

Il a également été le fossoyeur de notre ville, ne rechignant jamais à la tâche, creusant des centaines de tombes à la pelle et à la pioche, quel que soit la météo.

Il a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} août 2020, et nous lui souhaitons du merveilleux pour cette nouvelle étape dans sa vie.



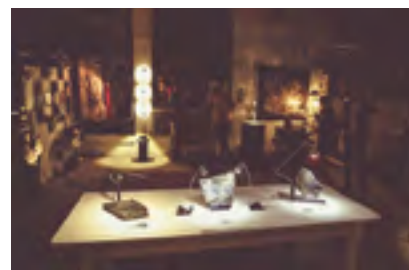
Résidence l'Empreinte

La commune d'Issenheim a décidé il y a un peu plus d'un an de consacrer une partie des bâtiments annexes de l'usine, lui appartenant, à la création d'une Résidence d'Artistes.

Ce lieu héberge en résident principal et permanent Philippe SAMMACICCIA, sculpteur de lumière, qui est chargé de faire vivre le lieu et d'y accueillir pour quelques jours, ou quelques semaines, d'autres artistes.

Ouvert au public, cet endroit atypique, qui regroupe atelier et expositions a été baptisé l'Empreinte et son inauguration officielle devrait se faire avant l'hiver, si de nouveaux reports sanitaires ne s'y opposent pas.

Poumon artistique ouvert sur notre ville, ce site doit également être l'organisateur de plusieurs manifestations annuelles qui nous permettront de découvrir l'art sous ses formes les plus variées.



Votre commune communique



Depuis quelques mois, la commune diversifie ses outils de communication afin d'être plus proche de vous et de partager un maximum d'informations et de projets de façon instantanée.

Un nouveau site internet **www.issenheim.fr**, où vous pouvez trouver - entre autres - l'actualité communale, l'organisation des services, ainsi que de nombreuses informations pratiques



Une page Facebook que vous n'hésitez pas à liker
@ville d'issenheim

Un panneau lumineux implanté au rond-point des Tulipes



A ces différents outils d'informations s'ajoute évidemment votre bulletin municipal ainsi que des flyers ponctuels annonçant certains événements



Vous aurez par ailleurs également remarqué l'installation de panneaux d'informations relatifs aux travaux et aux coûts de ceux-ci, engagés par votre ville.

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Elles sont constituées, en règle générale, pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal.

Ces commissions municipales sont des commissions d'étude.

Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux.

Il revient au conseil municipal de fixer, le cas échéant dans le règlement intérieur du conseil, les règles de fonctionnement des commissions municipales.

Sans que la consultation de ces commissions ne puisse lier le conseil municipal dans ses décisions, le règlement intérieur peut ainsi prévoir une consultation préalable obligatoire sauf décision contraire du conseil municipal, les conditions de transmission aux membres de la commission des informations nécessaires permettant d'éclairer leurs travaux, ou encore la nécessité de la remise d'un rapport qui sera communiqué au conseil municipal. Aucune disposition n'exclut à cet égard la possibilité de désignation d'un rapporteur, étant précisé qu'en application de l'article L. 2122-22 précité, le maire préside ces commissions qui désignent elles-mêmes un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Les commissions en place sont des émanations du Conseil Municipal. Elles aident celui-ci à traiter les dossiers qui sont de sa responsabilité en les préparant lors de réunions de travail. Elles lui proposent des orientations qui seront votées le cas échéant lors des réunions du Conseil Municipal.

Composition du bureau municipal

Maire : Marc Jung

Adjoints au maire :

1^{er} adjoint Christian Schreiber

2^{ème} adjoint Nadine Fofana

3^{ème} adjoint Guy Casciari

4^{ème} adjoint Béatrice Flach

5^{ème} adjoint Victor Rizzo

6^{ème} adjoint Sylvie Remetter

Conseillers municipaux délégués :

Dominique Abadoma

Michel d'Ambrosio

Colette Gaechter

Aurélie Ottmann

Sophie Personeni

Les commissions temporaires

- Cimetière

- Vidéo protection

- Centre ville

Composition des commissions municipales

(Le maire et ses adjoints sont membres de droit)



Urbanisme

**Adjointe référente :
Béatrice FLACH**

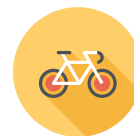
Dominique ABADOMA
Amandine BIDAU
Michaël BRUETSCHY
Michel D'AMBROSIO
Gauthier JUNG
Aurélie OTTMANN
Franck ROTH



Jeunesse

**Adjointe référente :
Nadine FOFANA**

Amandine BIDAU
Caroline CHARON
Julien EMIRO
Colette GAECHTER
Friede HUENTZ
Sophie PERSONENI



Cadre de vie et environnement

**Adjoint référent :
Victor RIZZO**

Amandine BIDAU
Nicole BIEHLER
Caroline CHARON
Colette GAECHTER
Martine LOUBAUD
Franck MORETTI



Travaux

**Adjoint référent :
Christian SCHREIBER**

Dominique ABADOMA
Colette GAECHTER
Pierre HUNOLD
Franck MORETTI
Aurélie OTTMANN
Sophie PERSONENI
Paolo PIGNOTTI
Franck ROTH



Finance, Budget

**Référent :
Marc JUNG, Maire**

Dominique ABADOMA
Michel D'AMBROSIO
Pierre HUNOL
Gauthier JUNG



Animation

**Adjoint référent :
Guy CASCIARI**

Amandine BIDAU
Nicole BIEHLER
Julien EMIRO
Colette GAECHTER
Friede HUENTZ
Véronique LOETSCHER
Aurélie OTTMANN
Sophie PERSONENI



Développement durable

**Adjointe référente :
Béatrice FLACH**

Nicole BIEHLER
Caroline CHARON
Véronique LOETSCHER
Sophie PERSONENI



Communication

**Adjointe référente :
Nadine FOFANA**

Amandine BIDAU
Nicole BIEHLER
Colette GAECHTER
Friede HUENTZ
Gauthier JUNG
Véronique LOETSCHER
Sophie PERSONENI
Paolo PIGNOTTI



Associations

**Conseiller référent :
Dominique ABADOMA**

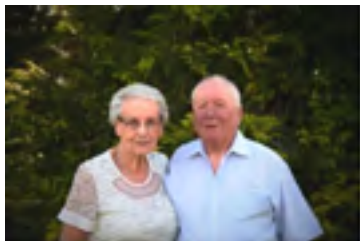
Amandine BIDAU
Nicole BIEHLER
Michaël BRUETSCHY
Julien EMIRO
Gauthier JUNG
Sophie PERSONENI

Anniversaires de mariages 2020

07/04/1955

65 ans - Noces de Palissandre

Madame Marie BITZENHOFER et
Monsieur Albert SCHILLING



23/06/1960

60 ans - Noces de Diamant

Madame Elisabeth SEILLER et
Monsieur Léandre CASCIARI



13/07/1970

50 ans - Noces d'Or

Madame Marianne BERNIER et
Monsieur Michel SUTTER



31/07/1970

50 ans - Noces d'Or

Madame Christine LANTZ et
Monsieur Gérard BITZENHOFER



03/08/1970

50 ans - Noces d'Or

Madame Libera CAMILLONE et
Monsieur Michele CAMILLONE



17/09/1960

60 ans - Noces de Diamant

Madame Christiane RIEG et
Monsieur Louis SCHERMESSER



Etat civil

rectificatifs du n° 45

- **Noces d'or :**

Le 27 décembre 2019 :

noces des époux Felix
GUGENBERGER et Marie-Simone
ZERWETTE Noces d'or et non de
diamant

- **Naissance**

Le 22 décembre 2019 :

Adam EL ALOUA, fils de Soufiène EL
ALOUA et Virginie MARVASO

28/10/1960

60 ans - Noces de Diamant

Madame Rosine GRAFF
et Monsieur Daniel SEILNACH



12/11/1960

60 ans - Noces de Diamant

Madame Monique WEIGEL et
Monsieur Roland VOGELWEITH





Liste des naissances

01/01/2020	Mélia Anna DACOSTA fille de Aline WINKLER et Vivien DACOSTA
17/01/2020	Timéo Franck Hervé PALCZEWSKI fils de Victoria BRAUN et Franck PALCZEWSKI
04/02/2020	Lyam Yvan ARLEN fils de Sarah HELLBOURG et Thibaut ARLEN
31/03/2020	Lina Marise Marie-Thérèse LAMOTTE fille de Justine FERNANDEZ et Anthony LAMOTTE
07/04/2020	Louise GERVAIS fille de Hélène TSCHUDY et Aurélien GERVAIS
02/05/2020	Djessy ACKERMANN fils de Sandrine ACKERMANN
06/05/2020	Sarah-Lia LINDER fille de Ester OLIVEIRA PINHEIRO et Markus LINDER
22/05/2020	Gabin Raymond Philippe BOLL KOLLER fils de Agathe BOLL et Sylvain KOLLER
08/07/2020	Enzo Thierry Claude HERRANZ fils de Laetitia HENNINGER et de Thomas HERRANZ
10/07/2020	Valentin Loan Marvin WISSANG fils de Laura HERRANZ et Kevin WISSANG
25/10/2020	Chloé CLEMENT fille de Mylène OCULY et de Matthieu CLEMENT

Mariages

15/02/2020	Supattra SRIYOHA	et	Michel SPADARO
29/02/2020	Estelle TUGLER	et	Thierry DONATI
04/03/2020	Estelle MULLER	et	Mathias SECULA
13/03/2020	Christelle KOCH	et	Dominique BRAUN
13/06/2020	Catherine FAHRLAENDER	et	Cédric ETTERLEN
08/08/2020	Sabrina VIDOT	et	Davide TAVONE
08/08/2020	Marie-Thérèse KAMMERER	et	Jean-Michel AMM
05/09/2020	Christelle SCHOTT	et	Julien ROMINGER
12/09/2020	Elodie SENGLER	et	Loïc KAMMERER
19/09/2020	Céline POURLETTE	et	Jean-François LASSALLE
24/10/2020	Anne OZMARANGOZ	et	Ramazan CIYIM
12/11/2020	Céline HOUTMANN	et	Fabien CAUGANT

Pacs

11/03/2020	Marie KRAFFT	et	Julien FREY
11/08/2020	Laurence HOOG	et	Alain VALENTIN



Liste des actes de décès

Le 19/01/2020	Monsieur Jean-Claude Julien Anno ROLLAND	
Le 22/01/2020	Madame Marthe Jeanne LUSTENBERGER née HILTENBRAND	(EHPAD Zimmermann)
Le 23/01/2020	Monsieur Michel Emile VEYRET	
Le 25/01/2020	Madame Marguerite BICKEL née BELTZUNG	(EHPAD Zimmermann)
Le 08/02/2020	Monsieur Patrick Marcel Louis Joseph THAREAU	
Le 16/02/2020	Monsieur Joseph Adolphe ROSENACKER	
Le 17/02/2020	Monsieur Sébastien François Claude DURAND	
Le 20/02/2020	Monsieur Pierre Paul JELSPERGER	
Le 22/02/2020	Madame Marie Bernadette BALL	(EHPAD Saint Antoine)
Le 09/03/2020	Madame Denise Jeanne BOETSCH	(EHPAD Saint Antoine)
Le 10/03/2020	Monsieur Gérard AULEN	(EHPAD Zimmermann)
Le 13/03/2020	Madame Monique Madeleine CORTI née WINDENBERGER	(EHPAD Saint Antoine)
Le 18/03/2020	Monsieur Jean Pierre SCHNEIDER	(EHPAD Zimmermann)
Le 19/03/2020	Madame Odette SMOUTS née DUPOIRIEUX	(EHPAD Zimmermann)
Le 19/03/2020	Monsieur Bernard Charles HAMMERER	
Le 20/03/2020	Madame Rose Marie Joséphine KOEHL née LOETSCHER	(EHPAD Zimmermann)
Le 21/03/2020	Madame Angèle LANDAUER née REINHARD	
Le 21/03/2020	Madame Denise Marie Louise EBELIN née GRESSEL	(EHPAD Saint Antoine)
Le 22/03/2020	Madame Renée Marie METZGER née SCHMITT	(EHPAD Saint Antoine)
Le 22/03/2020	Madame Frida Morangine MONTAVON née ROCKLIN	(EHPAD Saint Antoine)
Le 22/03/2020	Madame Almerina PETRONE née MAGGIO	(EHPAD Zimmermann)
Le 24/03/2020	Monsieur Camille Albert ACKERMANN	(EHPAD Zimmermann)
Le 25/03/2020	Monsieur Camille François BIELLMANN	(EHPAD Saint Antoine)
Le 25/03/2020	Madame Alia DAYA née BAOUI	(EHPAD Zimmermann)
Le 26/03/2020	Monsieur Charles Roger HARTMANN	(EHPAD Saint Antoine)
Le 26/03/2020	Madame Françoise Hélène EHRET	(EHPAD Saint Antoine)
Le 27/03/2020	Monsieur Jean Marie Joseph LOEB	(EHPAD Saint Antoine)
Le 27/03/2020	Madame Marcelline Emma PETERSEN née VOGT	(EHPAD Zimmermann)
Le 28/03/2020	Madame Marie Louise FRETZ née VOGEL	(EHPAD Zimmermann)

Le 28/03/2020	Mme Monique Georgette Marguerite GACQUERE née LECIGNE	(EHPAD Zimmermann)
Le 29/03/2020	Madame Liliane Joséphine FERRY née SCHILLING	(EHPAD Zimmermann)
Le 30/03/2020	Mme Marie Anne EBERT	(EHPAD Saint Antoine)
Le 31/03/2020	Mme Marie-Odile CATTIN	(EHPAD Saint Antoine)
Le 31/03/2020	Monsieur Ahmed OUBELKHER	(EHPAD Zimmermann)
Le 31/03/2020	Madame Lucie SCHIELE née HENNY	(EHPAD Zimmermann)
Le 03/04/2020	Monsieur Bernard Albert KOENIG	(EHPAD Zimmermann)
Le 03/04/2020	Madame Monique DESMAU née INFANTI	(EHPAD Zimmermann)
Le 03/04/2020	Madame Elisa SCHUMM née LUTTENBACHER	(EHPAD Zimmermann)
Le 03/04/2020	Madame Jacqueline GRAFF née OESTERMANN	(EHPAD Zimmermann)
Le 04/04/2020	Madame Claire Annette Jeanine LOUIS née DUFOUR	(EHPAD Zimmermann)
Le 04/04/2020	Monsieur Georges Victor WECKEL	
Le 05/04/2020	Madame Yvette Irma REINLEN née LAHCEN	(EHPAD Zimmermann)
Le 05/04/2020	Madame Marie Madeleine HAENNIG	(EHPAD Saint Antoine)
Le 05/04/2020	Madame Marguerite Marie BERNHARD	(EHPAD Saint Antoine)
Le 06/04/2020	Madame Denise Anna Catherine GRUHN née WURSTER	(EHPAD Zimmermann)
Le 08/04/2020	Madame Marie Louise MAYER née MAUSHART	(EHPAD Zimmermann)
Le 08/04/2020	Monsieur Romain Jean Alfred ILTIS	(EHPAD Zimmermann)
Le 08/04/2020	Monsieur Gérard WANNER	(EHPAD Zimmermann)
Le 08/04/2020	Madame Marie Antoinette WEINZAEPFEL née GROSS	(EHPAD Zimmermann)
Le 08/04/2020	Madame Marie-Hélène GROB née BEYER	(EHPAD Zimmermann)
Le 09/04/2020	Madame Louise Marthe WARTH née EHRHARDT	(EHPAD Saint Antoine)
Le 09/04/2020	Monsieur Jean Pierre CZERW	(EHPAD Zimmermann)
Le 10/04/2020	Monsieur François Xavier REYER	(EHPAD Zimmermann)
Le 11/04/2020	Madame Marianne Mathilde LOOSS née GUILLUNG	(EHPAD Zimmermann)
Le 12/04/2020	Monsieur Henri André NOEPEL	(EHPAD Saint Antoine)
Le 12/04/2020	Madame Marie Thérèse WOINSON née GROSS	(EHPAD Zimmermann)
Le 13/04/2020	Madame Marie Louise BALL	(EHPAD Saint Antoine)
Le 13/04/2020	Madame Marie Thérèse GRESS née BRETZ	(EHPAD Zimmermann)

Le 14/04/2020	Madame Georgette Jeanne HERRMANN née SCHMITT	(EHPAD Zimmermann)
Le 15/04/2020	Madame Maria Alice ALVES DE OLIVEIRA née RIBEIRO	(EHPAD Saint Antoine)
Le 15/04/2020	Madame Marie Louise KASPRZYKOWSKI née EGLER	(EHPAD Zimmermann)
Le 19/04/2020	Madame Denise Anna Emilienne LAMBERT née JEAROY	(EHPAD Zimmermann)
Le 22/04/2020	Monsieur Klaus Henri Antoine HEILMANN	(EHPAD Zimmermann)
Le 23/04/2020	Madame Lucie Brigitte Mina VOGELWEITH née FUCHS	
Le 23/04/2020	Monsieur Emile Fernand DIRRINGER	
Le 27/04/2020	Madame Jacqueline STEINBACH née ENGEL	(EHPAD Saint Antoine)
Le 06/05/2020	Madame Anne Joséphine HAENNIG	(EHPAD Saint Antoine)
Le 09/05/2020	Madame Marie Juliette SIMON née METZGER	
Le 11/05/2020	Madame Matilde DE BONIS née MATRANGOLO	(EHPAD Zimmermann)
Le 25/05/2020	Madame Marie José BASS née MEICH	(EHPAD Zimmermann)
Le 25/05/2020	Madame Françoise Roberte Lucienne ETIENNE née MARCHAL	
Le 10/06/2020	Monsieur Bouchaïb TOUNSI	
Le 13/06/2020	Madame Henriette Agathe Marie MACKERER née HERR	(EHPAD Zimmermann)
Le 13/06/2020	Madame Lydia Elodie VOLLERIN née ALEGRE	
Le 18/06/2020	Monsieur Jean JONAK	
Le 01/07/2020	Madame Thérèse DI MAURO née MANZO	
Le 08/07/2020	Madame Marie-Louise SCHOLLER	(EHPAD Saint Antoine)
Le 27/07/2020	Madame Micheline Alice Thérèse POLLARD née ANDRIEUX	
Le 03/08/2020	Madame Giovanna Antonietta WEIDER née CALABRESE	(EHPAD Zimmermann)
Le 06/08/2020	Monsieur Bernard Joseph Henri FOHRER	
Le 07/08/2020	Madame Agnès GODLEWSKI née HIGY	
Le 19/08/2020	Madame Marie Bernadette JEANCLAUDE	(EHPAD Saint Antoine)
Le 20/08/2020	Monsieur Manuel RODRIGUES	(EHPAD Zimmermann)
Le 04/09/2020	Madame Janine KASEWSKI née MARCINKOWSKA	(EHPAD Zimmermann)
Le 11/09/2020	Madame Marie Bernadette Jeanne ZIEGLER	(EHPAD Saint Antoine)
Le 17/09/2020	Madame Marie Louise Odile Marguerite ANCEL née PFLUGFELDER	(EHPAD Saint Antoine)
Le 26/09/2020	Madame Mariette Joséphine WICKY née GUETH	(EHPAD Zimmermann)

Le 03/10/2020	Monsieur Gérard Paul BESANCON	(EHPAD Zimmermann)
Le 11/10/2020	Monsieur Charles André SCHMIDT	
Le 30/10/2020	Monsieur Paul Pierre MULLER	(EHPAD Zimmermann)
Le 12/11/2020	Madame Germaine Cathérine WINDENBERGER née SCHLEGEL	(EHPAD Zimmermann)
Le 12/11/2020	Madame Anna Barbe GAST	(EHPAD Saint Antoine)
Le 24/11/2020	Monsieur André LENHARDT	(EHPAD Saint Antoine)
Le 27/11/2020	Madame Angelamaria COVIELLO née IMPERIALE	
Le 10/12/2020	Madame Yvonne Ethel ROELLINGER née BROMHORST	(EHPAD Zimmermann)
Le 14/12/2020	Madame Renée COUTANT née JOLIVET	(EHPAD Zimmermann)
Le 16/12/2020	Madame Marie Jeanne KLEFFER	(EHPAD Saint Antoine)
Le 17/12/2020	Monsieur Roland Albert MAROQUESNE	(EHPAD Zimmermann)
Le 25/12/2020	Madame Jeannine Maryse DUVOSQUEL née MASSERON	(EHPAD Zimmermann)
Le 26/12/2020	Monsieur Lucien Paul Jean BAUMGARTNER	(EHPAD Saint Antoine)
Le 27/12/2020	Madame Denise Geneviève ANDRE	(EHPAD Saint Antoine)
Le 29/12/2020	Madame Charlotte Joséphine STEFF née POULET	

Samuel PATY

Restons indignés face à la barbarie !

Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie dans un collège de Conflans-Sainte-Honorine, a été sauvagement assassiné le 16 octobre 2020 pour avoir montré à sa classe des caricatures de Mahomet lors d'un cours d'éducation morale et civique.

L'ensemble des élèves de notre pays se sont arrêtés, le 2 novembre 2020, pour une minute de silence et de recueillement en son honneur.

La France est le pays de la liberté d'expression, liberté mise à mal par le terrorisme.

Il nous a semblé nécessaire de rendre hommage à Samuel PATY, et au travers lui, à tous nos professeurs qui enseignent et transmettent les valeurs de la République.



Hommage prononcé depuis la cour de la Sorbonne, lieu historique de l'enseignement universitaire français, par Emmanuel Macron lors de l'hommage national au professeur Samuel Paty.

Mesdames, Messieurs,

Ce soir je n'aurai pas de mots pour évoquer la lutte contre l'islamisme politique, radical, qui mène jusqu'au terrorisme.

Les mots, je les ai eus.

Le mal, je l'ai nommé.

Les actions, nous les avons décidées, nous les avons durcies, nous les mènerons jusqu'au bout.

Ce soir, je ne parlerai pas du cortège de terroristes, de leurs complices et de tous les lâches qui ont commis et rendu possible cet attentat.

Je ne parlerai pas de ceux qui ont livré son nom aux barbares, ils ne le méritent pas.

De noms, eux n'en n'ont même plus.

Ce soir, je ne parlerai pas davantage de l'indispensable unité que toutes les Françaises et tous les Français

ressentent.

Elle est précieuse et oblige tous les responsables à s'exprimer avec justesse et à agir avec exigence.

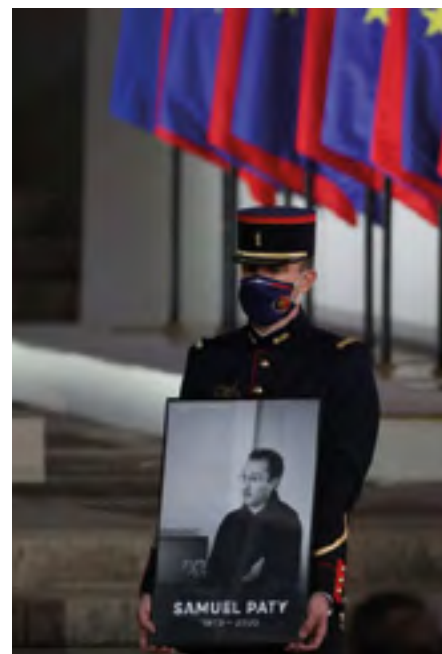
Non.

Ce soir, je veux parler de votre fils, je veux parler de votre frère, de votre oncle, de celui que vous avez aimé, de ton père.

Ce soir, je veux parler de votre collègue, de votre professeur tombé parce qu'il avait fait le choix d'enseigner, assassiné parce qu'il avait décidé d'apprendre à ses élèves à devenir citoyens.

Apprendre les devoirs pour les remplir. Apprendre les libertés pour les exercer. Ce soir, je veux vous parler de Samuel PATY.

Samuel PATY aimait les livres, le savoir, plus que tout.



Son appartement était une bibliothèque.

Ses plus beaux cadeaux, des livres pour apprendre.

Il aimait les livres pour transmettre, à ses élèves comme à ses proches, la passion de la connaissance, le goût de la liberté.

Après avoir étudié l'Histoire à Lyon et avoir envisagé de devenir chercheur, il avait emprunté la voie tracée par vous, ses parents, instituteur et directeur d'école à Moulins, en devenant « chercheur en pédagogie » comme il aimait à se définir, en devenant professeur.

Aussi ne pouvait-on trouver meilleur endroit que la Sorbonne, notre lieu de savoir universel depuis plus de huit siècles, le lieu de l'humanisme, pour que la nation puisse lui rendre cet hommage.

Samuel PATY aimait passionnément enseigner et il le fit si bien dans plusieurs collèges et lycées jusqu'à celui de Conflans-Sainte-Honorine.

Nous avons tous ancré dans nos cœurs, dans nos mémoires le souvenir d'un professeur qui a changé le cours de notre existence.

Vous savez, cet instituteur qui nous a appris à lire, à compter, à nous faire confiance.

Cet enseignant qui ne nous a pas seulement appris un savoir mais nous a ouvert un chemin par un livre, un regard, par sa considération.

Samuel PATY était de ceux-là, de ces professeurs que l'on n'oublie pas, de ces passionnés capables de passer des nuits à apprendre l'histoire des religions pour mieux comprendre ses élèves, leurs croyances.

De ces humbles qui se remettaient

mille fois en question, comme pour ce cours sur la liberté d'expression et la liberté de conscience qu'il préparait depuis juillet encore l'été dernier à Moulins à vos côtés et des doutes qu'il partageait par exigence, par délicatesse. Samuel PATY incarnait au fond le professeur dont rêvait JAURÈS dans cette lettre aux instituteurs qui vient d'être lu : « la fermeté unie à la tendresse ».

Celui qui montre la grandeur de la pensée, enseigne le respect, donne à voir ce qu'est la civilisation.

Celui qui s'était donné pour tâche de « faire des républicains ».

Alors, reviennent comme en écho les mots de Ferdinand BUISSON « Pour faire un républicain, écrivait-il, il faut prendre l'être humain si petit et si humble qu'il soit [...] et lui donner l'idée qu'il faut penser par lui-même, qu'il ne doit ni foi, ni obéissance à personne, que c'est à lui de chercher la vérité et non pas à la recevoir toute faite d'un maître, d'un directeur, d'un chef, quel qu'il soit » « Faire des républicains », c'était le combat de Samuel PATY.

Et si cette tâche aujourd'hui peut paraître titanesque, notamment là où la violence, l'intimidation, parfois la résignation prennent le dessus, elle est plus essentielle, plus actuelle, que jamais. Ici, en France, nous aimons notre Nation, sa géographie, ses paysages et son histoire, sa culture et ses métamorphoses, son esprit et son cœur. Et nous voulons l'enseigner à tous nos enfants.

Ici, en France, nous aimons le projet tout à la fois terrien et universel que porte la République, son ordre et ses promesses. Chaque jour recommencer. Alors, oui, dans chaque école, dans chaque collège, dans chaque lycée, nous redonnerons aux professeurs le pouvoir de « faire des républicains », la place et l'autorité qui leur reviennent. Nous les formerons, les considérerons comme il se doit, nous les soutiendrons, nous les protégerons autant qu'il le faudra. Dans l'école comme hors de l'école, les pressions, l'abus d'ignorance et d'obéissance que certains voudraient instaurer n'ont pas



Samuel PATY

Suite du discours d'Emmanuel Macron

leur place chez nous. « Je voudrais que ma vie et ma mort servent à quelque chose » avait-il dit un jour. Comme par prescience.

Alors, pourquoi Samuel fut-il tué ? Pourquoi ? Vendredi soir, j'ai d'abord cru à la folie aléatoire, à l'arbitraire absurde : une victime de plus du terrorisme gratuit. Après tout, il n'était pas la cible principale des islamistes, il ne faisait qu'enseigner. Il n'était pas l'ennemi de la religion dont ils se servent, il avait lu le Coran, il respectait ses élèves, quelles que soient leurs croyances, il s'intéressait à la civilisation musulmane.

Non, tout au contraire, Samuel PATY fut tué précisément pour tout cela. Parce qu'il incarnait la République qui renaît chaque jour dans les salles de classes, la liberté qui se transmet et se perpétue à l'école.

Samuel PATY fut tué parce que les islamistes veulent notre futur et qu'ils savent qu'avec des héros tranquilles tels que lui, ils ne l'auront jamais. Eux séparent les fidèles, des mécréants.

Samuel PATY ne connaissait que des citoyens. Eux se repaissent de l'ignorance. Lui croyait dans le savoir. Eux cultivent la haine de l'autre. Lui voulait sans cesse en voir le visage, découvrir les richesses de l'altérité.

Samuel PATY fut la victime de la conspiration funeste de la bêtise, du mensonge, de l'amalgame, de la haine de l'autre, de la haine de ce que profondément, existentiellement, nous sommes.

Samuel PATY est devenu vendredi le visage de la République, de notre volonté de briser les terroristes, de réduire les islamistes, de vivre comme une communauté de citoyens libres dans notre pays, le visage de notre détermination à comprendre, à apprendre, à continuer d'enseigner, à être libres, car nous continuerons, professeur.

Nous défendrons la liberté que vous enseigniez si bien et nous porterons haut la laïcité. Nous ne renoncerons pas aux caricatures, aux dessins, même si d'autres reculent.

Nous offrirons toutes les chances que la République doit à toute sa jeunesse sans discrimination aucune.

Nous continuerons, professeur.

Avec tous les instituteurs et professeurs de France, nous enseignerons l'Histoire, ses gloires comme ses vicissitudes.

Nous ferons découvrir la littérature, la musique, toutes les œuvres de l'âme et de l'esprit. Nous aimerons de toutes nos forces le débat, les arguments raisonnables, les persuasions aimables.

Nous aimerons la science et ses controverses. Comme vous, nous cultiverons la tolérance. Comme vous, nous chercherons à comprendre, sans relâche, et à comprendre encore davantage cela qu'on voudrait éloigner de nous.

Nous apprendrons l'humour, la distance.

Nous rappellerons que nos libertés ne tiennent que par la fin de la haine et de

la violence, par le respect de l'autre.

Nous continuerons, professeur.

Et tout au long de leur vie, les centaines de jeunes gens que vous avez formés exerceront cet esprit critique que vous leur avez appris.

Peut-être certains d'entre-eux deviendront-ils enseignants à leur tour.

Alors, ils formeront des jeunes citoyens.

À leur tour, ils feront aimer la République. Ils feront comprendre notre nation, nos valeurs, notre Europe dans une chaîne des temps qui ne s'arrêtera pas.

Nous continuerons, oui, ce combat pour la liberté et pour la raison dont vous êtes désormais le visage parce que nous vous le devons, parce que nous nous le devons, parce qu'en France, professeur, les Lumières ne s'éteignent jamais.

Vive la République.

Vive la France.

À Samuel Paty

Paraît qu'on s'habitue
Aux larmes de la nation
Ce matin, j'me suis tu
Sous l'coup de l'émotion

Paraît qu'on s'habitue
Quand l'infâme est légion
Tous ces hommes abattus
Pour les traits d'un crayon

Paraît qu'on s'habitue
À défendre à tout prix
Les 3 mots qu'on a lus
Aux frontons des mairies

Paraît qu'on s'habitue
Quand on manque de savoir
Par chance, on a tous eu
Un professeur d'Histoire

Paraît qu'on s'habitue
À la pire barbarie
Mais jamais j'n'y ai cru
Et pas plus aujourd'hui

Paraît qu'on s'habitue
Aux horreurs qu'on vit là
Mais l'innocent qu'on tue
Je ne m'habitue pas

*Par Gauvain SERS
(Auteur compositeur interprète)*

Notre République a une nouvelle fois, une fois de trop, été endeuillée par la barbarie, le 23 avril 2021.

Stéphanie Monfermé, policière, a été lâchement assassinée dans l'exercice de ses fonctions à Rambouillet dans les Yvelines. Pensées à ses filles, à sa famille, à ses proches et à ses collègues.

Agenda : Au fil de l'eau

La situation sanitaire compliquant l'organisation de certaines manifestations, nous sommes dans l'impossibilité de vous communiquer un calendrier consolidé des manifestations à venir. Nous vous invitons donc à rester particulièrement vigilants quant aux informations qui seront relayées via nos différents supports : **site internet de la commune (issenheim.fr), tableau lumineux, page Facebook (Ville d'Issenheim), presse, flyers, etc.** Nous vous invitons par ailleurs à **respecter strictement les gestes barrières lors de tout rassemblement.**

JUIN

AGIIR CUP

les 12, 19 et 20 juin 2021

AGIIR

JUILLET

Challenge pétanque

le 4 juillet 2021

PÉTANQUE CLUB

Marché des Arts et guinguette au bord de l'eau - Rue des écoles

les 3 et 4 juillet 2021

COMMUNE

Collecte de sang

le 5 juillet 2021

L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG

Nuit tricolore

le 10 juillet 2021

AMICALE DES PÊCHEURS

AOÛT

Soirée tarte flambée

le 7 août 2021

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS



Journée découverte tennis

le 28 août 2021

TENNIS CLUB

SEPTEMBRE

Marché des producteurs

le 5 septembre 2021

AMICALE DES PÊCHEURS

Soirée alsacienne

le 11 septembre 2021

CHORALE

Forum des associations

le 12 septembre 2021 de 9h à 13h

COMMUNE

Collecte de sang

le 13 septembre 2021

L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG

Street graffiti & Music

les 18 et 19 septembre 2021

COMMUNE

OCTOBRE

Repas paroissial

le 3 octobre 2021

CONSEIL DE FABRIQUE

Loto le 9 octobre 2021

ASSOCIATION OSTEIN

Halloween le 30 octobre 2021
(animations dans les rues du quartier Ostein)

ASSOCIATION OSTEIN

NOVEMBRE

Inauguration de la Résidence d'artistes « L'Empreinte »

les 6 et 7 novembre 2021

RÉSIDENCE D'ARTISTES L'EMPREINTE

DÉCEMBRE

Marché de Noël

les 4 et 5 décembre 2021

AMICALE DES VÉTÉRANS

Marché gourmand de Noël

les 11 et 12 décembre 2021

AMICALE DU PERSONNEL



Collecte de sang

le 13 décembre 2021

L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG

**Elections régionales
et départementales**
les 20 et 27 juin 2021



ÉLECTIONS
RÉGIONALES &
DÉPARTEMENTALES



Informations Mairie

Téléphone accueil mairie : 03 89 62 24 30

Le Maire et l'accueil

accueil@issenheim.com

Urbanisme, affaires foncières

urba@issenheim.com

Etat-civil, élection, etc.

etat-civil@issenheim.com

Service animation

animation@issenheim.com - 03 89 74 97 50

Site internet

www.issenheim.fr

Mairie et Agence postale

Horaires d'ouverture (Susceptibles d'être modifiés selon les recommandations sanitaires)

Lundi et mardi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30

Mercredi de 9h à 12h30

Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Vendredi de 9h00 à 12h30

Service Client la Poste : 3631

Numéros utiles

SAMU	15
POMPIERS	18
POLICE	17
Urgence (N° d'appel européen)	112
Brigades vertes	03 89 74 84 04
Gendarmerie de Soultz	03 89 82 02 10
Centre Antipoison	03 88 37 37 37
Urgence eau Caleo	03 89 62 25 01
Urgence gaz	03 89 62 25 00
Hôpital civil de Guebwiller	03 89 74 78 00
Ramassage des ordures	03 68 36 18 33
Communauté de communes	03 89 32 12 34
Office du Tourisme	03 89 76 10 63
Enfance en Danger	119
Violences femmes info	3919
Lutte contre le harcèlement scolaire	3020
Urgences via mode de communication silencieux	114 (SMS)
Pharmacie	www.pharma68.fr/gardes.php

Urbanisme, affaires foncières

Horaires d'ouverture

• SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

Isse  heim
ville d'

